



XXXII^e SESSION
Rabat, 30 juin au 3 juillet 2006

DOCUMENT N°26

* * *

RAPPORT

fait au nom de la

Commission politique

par

M. Bongnessan Arsène Yé
(Burkina Faso)

Rapporteur

sur

Les situations de crise politique dans l'espace francophone



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
A. LA SITUATION DANS LES SECTIONS SUSPENDUES AU SEIN DE L'APF	
1. CONGO (RDC)	13
2. COTE D'IVOIRE ¹	17
3. HAÏTI ²	21
4. MAURITANIE.....	25
B. LES SECTIONS SOUS OBSERVATION AU SEIN DE L'APF À LA SUITE D'UNE LEVEE DE SUSPENSION	
5. COMORES.....	31
6. GUINEE BISSAU.....	35
7. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	39
8. RWANDA.....	43
C. AUTRES OBSERVATIONS SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	
9. BURUNDI.....	47
10. CAMBODGE.....	51
11. GUINEE.....	55
12. TOGO.....	59
D. LES ENJEUX REGIONAUX DE CERTAINES SITUATIONS DE CRISE	
13. CONGO (RDC) - RWANDA - BURUNDI.....	65
14. LIBAN - SYRIE.....	67
15. TCHAD - SOUDAN.....	71
CONCLUSION	75

¹ Section d'un Parlement non reconnu internationalement

² Section dont la commission politique (Québec, 3-4 mai 2006) a recommandé la levée de la mesure de suspension





ANNEXES

Résolutions adoptées par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	Nouméa, 3-5 février 2006
Déclaration sur les situations de crise dans l'espace francophone adoptée par la commission politique	Québec, 3-4 mai 2006
Communiqués de presse de l'APF sur les situations de crise politique	juillet 2005 à juillet 2006
Communiqués de presse de l'OIF sur les situations d'urgence	juillet 2005 à juillet 2006





TABLE DES ABBREVIATIONS

APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
OEА	Organisation des Etats américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine





INTRODUCTION

La contribution de notre Assemblée est fortement sollicitée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui désire, avec ses partenaires, mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration de Bamako et les promouvoir au sein de la Francophonie. En tant que représentants des populations francophones, les parlementaires ont le devoir de faire connaître cette déclaration aux citoyens mais aussi de s'assurer auprès de leur gouvernement que les engagements librement souscrits soient bien respectés.

Les parlementaires se doivent également de relayer les informations qui concernent la vie démocratique de leur pays vers les institutions francophones pour que celles-ci prennent les meilleures décisions possibles. La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a justement accepté de contribuer à l'observation permanente de la démocratie et de l'Etat de droit dans l'espace francophone. Ce rapport et les résolutions sur les situations de crise constituent l'assise de notre contribution à cet observatoire et ils permettent à la commission politique d'être un véritable forum de discussion sur les meilleurs moyens de faire face aux situations de crise que vivent certaines de nos sections.

Le rapport est divisé en trois parties. Il est d'abord question de la situation des sections suspendues (**Congo - RDC, Mauritanie**) ou des sections émanant d'un parlement non reconnu internationalement (**Côte d'Ivoire, Haïti**). Pour cette dernière section, nous avons recommandé au Bureau de l'APF d'envisager la pleine participation des parlementaires haïtiens à nos travaux. La deuxième partie est consacrée aux sections sous observation à la suite d'une levée de suspension (**Comores, Guinée Bissau, République centrafricaine et Rwanda**). La troisième partie porte sur **diverses situations de crise** dans l'espace francophone (**Burundi, Cambodge, Guinée et Togo**). Ce rapport se termine par l'étude de certaines situations de crise dont les aspects régionaux représentent des enjeux importants (**région des Grands lacs, Liban – Syrie, Tchad – Darfour**).





A. LA SITUATION DANS LES SECTIONS SUSPENDUES
AU SEIN DE L'APF





LA SITUATION DANS LES SECTIONS SUSPENDUES AU SEIN DE L'APF

1. CONGO (RDC)

Section suspendue depuis juillet 1998

En l'absence de Parlement, la section du Congo (RDC) a été suspendue en 1998. L'accord de paix inter-congolais, signé le 17 décembre 2002, prévoyait la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale de transition qui devait mener la RDC à des élections générales avant le 30 juin 2005. Suite à la prolongation de la transition, le premier tour des élections aura lieu le 30 juillet 2006.

➤ Repères chronologiques

Un accord de paix inter-congolais qui doit mettre fin à plus de quatre ans de guerre, a été signé le 17 décembre 2002 à Pretoria. Il prévoit la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale de transition qui, pendant deux ans, aura la tâche de mener la République démocratique du Congo (RDC) à ses premières élections générales depuis l'indépendance de 1960, le 30 juin 2005.

Les composantes congolaises participant au **dialogue national** ont approuvé, le 2 avril 2003 à Sun City (Afrique du Sud), la nouvelle Constitution et les règles de la transition au terme de plusieurs mois de négociations. Durant cette **période de transition**, le Président Joseph Kabila conserve la présidence et est entouré de quatre vice-présidents issus de l'opposition politique non-armée, de la société civile et des deux grands mouvements de rébellion (Mouvement de libération du Congo - MLC, Rassemblement congolais pour la démocratie - RCD). Les 36 ministères, de même que les 500 sièges de l'Assemblée nationale et les 120 sièges du Sénat sont répartis entre les différentes composantes.

Toutefois, au vu du retard du processus électoral, la Commission électorale indépendante (CEI) a sollicité en avril 2005 une **première prolongation** de six mois de la transition politique, et une **seconde prolongation** de six mois qui fut votée par les deux chambres du Parlement le 14 décembre 2005. Le processus de transition en RDC devait prendre fin avec l'investiture d'un nouveau président avant le 30 juin 2006.

➤ Les derniers événements politiques

Une première étape du processus électoral a été franchie entre juin et décembre 2005 avec la réalisation du **recensement** de plus de 24,5 millions d'électeurs sur un maximum d'électeurs potentiels estimé à 28 millions. Le **référendum constitutionnel**, initialement fixé au 27 novembre 2005, a finalement eu lieu le **18 décembre 2005**. La Constitution de la troisième République a été **adoptée à plus de 84%** selon les résultats obtenus, avec un **taux de participation national de près de 60%**.

Il faut saluer la mobilisation de la population congolaise et le bon déroulement de ce scrutin référendaire, étape décisive devant mener à l'instauration d'un nouvel ordre constitutionnel.

La **persistance de poches d'insécurité** dans les provinces de l'est, où des groupes armés locaux et étrangers sont toujours actifs, pourrait en outre empêcher, dans certains territoires, la tenue de ces élections. La **restructuration de l'armée** a pris des mois de retard,



le gouvernement ne parvenant pas à terminer le recensement de ses forces (estimées à 100 000 hommes par la communauté internationale sur plus de 350 000 déclarés en 2003) et à payer et équiper correctement ses soldats. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a d'ailleurs déploré que les forces armées soient devenues un facteur d'insécurité, plusieurs exactions et viols étant le fait de soldats.

La Commission électorale indépendante (CEI) a publié au début du mois d'avril une liste provisoire de **32 candidats retenus** pour l'élection présidentielle de 2006, invalidant 41 dossiers. Cinq candidats se sont présentés en indépendants, parmi lesquels l'actuel chef de l'Etat Joseph Kabila. Trois vice-présidents voient leur candidature validée: Azarias Ruberwa, chef d'une ex-rébellion, Jean-Pierre Bemba, chef d'une ex-rébellion, et Arthur Zahidi Ngoma, dirigeant d'un parti d'opposition. Cette liste provisoire de candidats doit être validée par la Cour suprême de Justice (CSJ). Les 41 candidats invalidés l'ont tous été pour défaut de paiement de la caution non remboursable de 50 000 dollars exigée par la loi électorale, sauf un, dont le dossier a été déclaré irrecevable pour défaut de production d'extrait de casier judiciaire.

Le premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives prévues le 18 juin ont été repoussées au **30 juillet 2006**.

Le **président de l'Assemblée nationale** de la RDC, M. Olivier Kamitatu, a quitté son poste le 3 avril dernier pour se plier à un arrêt de la Cour suprême de justice (CSJ) rendu en décembre 2005. Cet arrêt de la CSJ, sollicitée par le président Kabila, faisait obligation aux parlementaires ayant quitté leurs formations politiques d'origine de ne plus exercer leur mandat. Plusieurs dizaines de parlementaires ayant adhéré à de nouvelles formations politiques à l'approche des élections et notamment M. Kamitatu, exclu en décembre du Mouvement de libération du Congo (MLC), sont visés par cet arrêt. Les composantes de la transition concernées par cet arrêt devront donc établir de nouvelles listes de parlementaires qui seront transmises pour validation aux bureaux de l'Assemblée et du Sénat.

➤ **Les positions et les mesures prises par l'OIF**

L'OIF a dépêché une **mission de suivi** à Kinshasa du **14 au 21 février 2006**. L'appui de la Francophonie se concentre sur le contentieux électoral, considéré comme un élément déterminant de l'acceptation des résultats des scrutins, et, partant d'une vie politique apaisée. L'OIF appui également la mise en œuvre des textes juridiques destinés à encadrer le processus électoral. Un **atelier** associant les partenaires de la RDC et les acteurs congolais a été organisé en vue de déterminer une répartition des tâches en matière de coopération et pour identifier les besoins tant des magistrats que des membres de la Commission électorale.

Par ailleurs, un **séminaire** d'appropriation des textes et d'échanges d'expérience s'est tenu, avec les membres de la Cour Suprême, compétente en matière de contentieux pour les élections présidentielles et parlementaires, et avec les membres des différentes juridictions concernées par le contentieux des élections locales, en présence de hauts magistrats et fonctionnaires de Cours et Conseils constitutionnels d'autres pays membres de la Francophonie (France, Gabon, Madagascar). Les travaux ont été ouverts aux Représentants des partis politiques, et un plan d'action en matière de formation sera élaboré par la Francophonie et soumis à l'ensemble des partenaires pour une action concertée.



L'OIF a salué la promulgation de la nouvelle Constitution dans un **communiqué** daté du **3 mars 2006**. M. Abdou Diouf a exprimé sa satisfaction qu'à cette occasion, la RDC réaffirme sa place au sein de la famille francophone en consacrant, dans l'article 1^{er} de cette Constitution, le français comme langue officielle. Il se félicite que, dans le même temps, cette Loi fondamentale réaffirme la défense de la diversité culturelle et linguistique, un des principes majeurs de la Francophonie, en proclamant la cohabitation entre le français et les quatre langues nationales, le kikongo, le lingala, le kiswahili et le tshiluba, et impose à l'Etat la mission d'assurer leur promotion sans discrimination.

➤ **Les positions de l'APF**

Le **Bureau**, réuni à **Nouméa** en février dernier, a pris acte de la prolongation de la période de transition jusqu'au 30 juin 2006, délai maximal autorisé par la Constitution de transition, et du bon déroulement du référendum. Les membres du Bureau ont demandé aux différents acteurs politiques concernés de tout mettre en œuvre afin d'assurer la tenue des scrutins présidentiels, législatifs et provinciaux avant la fin de la transition et de créer les conditions nécessaires pour que ces scrutins soient libres, fiables et transparents. Le Bureau a enfin recommandé au Secrétaire général de l'OIF d'assurer une plus grande présence de la Francophonie au Congo (RDC), mais également dans la région des Grands lacs.





COTE D'IVOIRE

Echéance électorale en 2006

L'élection présidentielle qui était prévue pour le 30 octobre 2005 a été reportée en octobre 2006. A l'instar du Groupe de travail international (GTI), le Bureau de l'APF réuni à Nouméa en janvier dernier a pris acte de la fin du mandat des députés de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2005. Dès lors que nous constatons que le Parlement n'existe plus constitutionnellement, nous considérons que la question de la réintégration de la section ivoirienne sera étudiée lors de l'élection des députés suite à des élections libres, fiables et transparentes, reconnues par la communauté internationale.

➤ Repères chronologiques

Le processus électoral, dont la **feuille de route** a été établie par l'Union africaine (UA) et les Nations Unies, doit aboutir à un scrutin présidentiel au plus tard le 31 octobre 2006, quatre ans après la rébellion des Forces nouvelles (FN) et le coup d'Etat manqué de septembre 2002 qui a plongé la Côte d'Ivoire dans la plus grave crise politique de son histoire. Ces élections sont la clé d'une sortie de la crise politico-militaire que traverse la Côte d'Ivoire.

Des forces internationales, plus de 7000 Casques bleus de l'Onuci appuyés par 4000 soldats français de l'opération Licorne, sont chargés de surveiller le cessez-le-feu et la démilitarisation de la zone de confiance, large bande de territoire qui coupe le pays d'est en ouest, où les armes de guerre sont en théorie interdites.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a placé sous haute surveillance les **élections en Côte d'Ivoire**, pour s'assurer qu'elles se déroulent selon des critères acceptables par la communauté internationale. Le Conseil a menacé de sanctions, dans sa **résolution 1603** adoptée à l'unanimité le 3 juin 2005, quiconque tenterait d'empêcher que les élections soient ouvertes, libres, justes et transparentes. La résolution 1603 stipule que toute tentative d'empêcher que les élections soient conformes aux critères internationaux serait considérée comme un obstacle à la mise en œuvre de l'accord de Pretoria et à ce titre serait passible des sanctions prévues par la résolution 1572 (dispositif de sanctions individuelles).

L'**accord** signé à **Pretoria le 6 avril 2005** avait pour objectif de relancer le désarmement et le démantèlement des milices et d'adopter une série de mesures politiques. Le président ivoirien a peu de temps après signé un décret autorisant les candidats des parties signataires de l'accord de paix de Linas-Marcoussis à se présenter à l'élection présidentielle prévue le 30 octobre 2005.

Le **18 mai 2005**, les principaux partis de l'opposition ivoirienne ont signé à Paris une **plateforme commune** en vue de créer une alliance lors des prochaines élections générales. Cette plateforme a été signée par M. Ouattara, chef du Rassemblement des Républicains (RDR), M. Bédié, président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), ainsi que par Albert Mabri Toikeuse (UDPCI) et Innocent Anaky Kobenan (MFA) qui forment ensemble le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix.



➤ Les derniers événements politiques

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a repris à son compte le **21 octobre 2005 (résolution 1633)** les décisions de l'Union africaine (UA) sur la transition politique en Côte d'Ivoire. Le Conseil de sécurité :

- souscrit à l'observation de la Cedeao et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA concernant **l'expiration du mandat** de M. Gbagbo le 30 octobre 2005 et l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles à la date prévue.
- souscrit également à leur décision que M. Gbagbo demeurera chef de l'État à partir du 31 octobre 2005 pour une **période n'excédant pas 12 mois**.
- prie en même temps les présidents de l'UA et de la Cedeao, ainsi que le médiateur de l'UA, le président sud-africain Thabo Mbeki, de consulter immédiatement toutes les parties ivoiriennes en vue de la **nomination d'un nouveau premier ministre** acceptable pour toutes les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis.
- insiste enfin sur la nécessité que le Premier ministre dispose de **tous les pouvoirs nécessaires**, ainsi que de toutes les ressources financières, matérielles et humaines voulues, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la défense et des affaires électorales, en vue d'assurer le bon fonctionnement du gouvernement.

M. Charles Konan Banny, gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a été désigné Premier ministre de transition le **4 décembre 2005** par les médiateurs africains, les présidents nigérian Obasanjo et sud-africain Mbeki, en remplacement de M. Diarra.

M. Banny a formé un **gouvernement de transition** le **28 décembre 2005**, après plus de trois semaines de tractations difficiles. Le FPI y compte 7 portefeuilles, le PDCI en a 5, le Rassemblement des républicains (RDR) en obtient 5 également, tandis que la rébellion détient 6 postes. Le reste des postes échoit à des petites formations ou à des membres de la société civile.

Le 16 décembre 2005, le Conseil constitutionnel ivoirien a prorogé le **mandat des députés** qui expirait, de nouvelles élections législatives n'ayant pu être organisées en raison de la persistance de la crise. Selon l'avis du Conseil constitutionnel, l'Assemblée nationale demeure en fonction et conserve ses pouvoirs mais il n'est pas précisé la durée de la prolongation du mandat de la chambre, qui avait été élue en décembre 2000. Le **Groupe de travail international (GTI)**³ sur la Côte d'Ivoire, chargé de suivre le processus de paix dans ce pays et de contrôler l'application de la résolution 1633, a estimé le **15 janvier dernier** que **le mandat des députés « n'a pas à être prolongé »**. Le GTI a recommandé, dans un communiqué final publié à l'issue de sa réunion tenue à Abidjan, « *que le Premier ministre (Charles Konan Banny) en consultation avec le chef de l'Etat (Laurent Gbagbo), et se fondant*

³ Le GTI comprend des représentants des Nations Unies, de l'Union africaine (UA), de l'Union européenne (UE), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale, ainsi que de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Ghana, de Guinée, du Niger, du Nigeria, de la France, du Royaume Uni et des Etats-Unis.



sur l'expérience des anciens députés, puisse à sa convenance, leur confier des missions spécifiques en vue de la promotion de la paix et de la réconciliation nationale ». Suite à cette annonce, le sud de la Côte d'Ivoire a connu quatre jours de manifestations dont les violences, orchestrées et dirigées contre les Nations Unies, ont fait cinq tués dans l'ouest du pays.

Les cinq principaux protagonistes de la crise en Côte d'Ivoire, le président Laurent Gbagbo, le Premier ministre Charles Konan Banny, MM. Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié, et le chef de la rébellion des Forces nouvelles (FN) Guillaume Soro, se sont réunis le **28 février 2006** à **Yamoussoukro**, pour la première fois depuis le début de la guerre. Selon les termes de la déclaration finale adoptée à l'issue de la rencontre, ces participants ont admis la nécessité de se retrouver fréquemment pour échanger sur le processus de paix. Ils ont pris acte de l'élection du bureau de la Commission électorale indépendante (CEI) et de l'arbitrage. Ils ont admis la nécessité de l'actualisation du chronogramme sur le désarmement et de la reprise immédiate du dialogue entre militaires et Forces nouvelles (FN).

Les leaders ivoiriens ont décidé, lors d'une réunion tenue le 8 avril à Abidjan, en présence du président en exercice de l'Union Africaine (UA), M. Denis Sassou Nguesso, de mener en même temps les **programmes de désarmement et de recensement** devant conduire aux élections.

Les forces armées et les forces nouvelles ont entamé un pré-regroupement de leurs hommes déployés le long de la zone de confiance et au moment d'écrire ces lignes, les états-majors ont annoncé le début du désarmement. De plus, une phase test, baptisée *audiences foraines*, du recensement des populations en Côte d'Ivoire a été menée du 18 au 24 mai dans sept localités.

➤ **Les positions de l'APF**

L'APF réunie à **Bruxelles** en **juillet 2005** a pris acte de la signature à Pretoria le 6 avril 2005 d'un nouvel accord de paix interivoirien puis de la signature par le président ivoirien d'un décret autorisant les signataires de l'accord de paix de Linas-Marcoussis à se présenter à l'élection présidentielle prévue le 30 octobre 2005. Notre Assemblée a demandé aux protagonistes de la crise d'exécuter le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants (DDR) selon l'échéancier prévu et de respecter l'échéancier électoral.

Le **Bureau** de l'APF a pris acte, lors de sa réunion de **Nouméa** en **janvier 2006**, de la résolution 1633 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui confirme la prolongation du mandat du Président Gbagbo pour une période n'excédant pas 12 mois à partir du 31 octobre 2005, de même que la désignation de M. Konan Banny au poste de Premier ministre de transition et de la nomination du gouvernement de transition. A l'instar du Groupe de travail international (GTI), le Bureau a pris acte de la fin du mandat des députés de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2005. Le Bureau a demandé à la communauté internationale de tout mettre en œuvre, avec les pouvoirs qui sont à sa disposition, pour que le gouvernement de transition puisse organiser les élections dans les délais prévus, suivant une méthode et un chronogramme fixe, irrémédiable et non modifiable.

La **commission politique** réunie à **Québec** les **3-4 mai** dernier, a marqué sa vive préoccupation face au retard des opérations de désarmement et d'identification et s'est



interrogé de ce fait sur la possibilité de tenir des élections générales d'ici le 30 octobre 2006. Elle a souhaité dans cette optique le renforcement des effectifs de l'ONUCI.



2. HAÏTI

Fin de la période de transition

Le Bureau de l'APF, réuni à Cayenne les 21 et 22 janvier 2004, a déploré la situation institutionnelle inacceptable causée par la fin, quelques jours auparavant, du mandat de l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale et des deux-tiers des sénateurs. Le Bureau a en conséquence décidé que la réintégration de la section haïtienne au sein de l'APF sera étudiée suite à l'élection des députés et des sénateurs de l'Assemblée nationale dans le cadre d'élections libres et transparentes, reconnues par la communauté internationale.

Le premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives et sénatoriales s'est tenu le 7 février 2005. M. René Prével a été élu Président de la République à la suite de ce premier tour. Le deuxième tour des élections parlementaires s'est tenu le 21 avril 2006. Ces élections étant reconnues par les forces politiques haïtiennes et la communauté internationale, les conditions sont désormais réunies pour que la section haïtienne puisse retrouver la plénitude de sa participation aux travaux de l'APF.

➤ Repères chronologiques

Le pays a été le théâtre de **violentes manifestations** qui ont fait plusieurs morts et blessés de **novembre 2003 à janvier 2004**. Ces manifestations étaient le fait d'une coalition hétérogène regroupant d'une part des étudiants du pays et d'autre part le groupe dit des « 184 » qui mobilise la société civile et le patronat. Ce dernier groupe réclamait le départ du Président Aristide et faisait descendre chaque semaine dans la rue des milliers de personnes pour des manifestations souvent réprimées par la police et les bandes armées au service du pouvoir. Le pays a fait face à un vide institutionnel partiel dès le **12 janvier 2004** avec la **fin des mandats des députés et des deux-tiers des sénateurs**.

Face aux avancées des insurgés et à l'impasse de la crise, le **Président Jean-Bertrand Aristide a démissionné** dans la controverse puis il a quitté Haïti le **29 février 2004** afin « d'éviter un bain de sang » selon une déclaration lue par le Premier ministre Yvon Neptune. Certains Etats, notamment les membres du CARICOM, ont réclamé l'ouverture d'une enquête indépendante sur les conditions du départ en exil du Président Aristide.

Immédiatement après son départ en exil, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la **résolution 1529 (2004)** qui autorisait le déploiement immédiat d'une force multinationale intérimaire pour une période de trois mois au maximum.

En vertu de la Constitution, le président de la cour de Cassation, **M. Boniface Alexandre**, a prêté serment à titre de président provisoire. Il a été investi officiellement le 8 mars 2004. Le nouveau Premier ministre haïtien, **M. Gérard Latortue**, a été officiellement investi dans ses nouvelles fonctions le 13 mars 2004. Il a par la suite nommé son gouvernement qui a été investi le 17 mars 2004.

L'accord intitulé « **consensus de transition** » a été signé le **4 avril 2004** par les partis politiques et les représentants de la société civile. Il prévoyait des élections municipales, législatives et une présidentielle en 2005 et l'entrée en fonction d'un nouveau président le 7 février 2006, date de la fin du mandat de l'ancien président Aristide.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a adopté une résolution, le 8 juin 2004, qui reconnaît le gouvernement de transition et qualifie de « *démission* » le « *brusque* » départ du président Jean-Bertrand Aristide. Le **CARICOM**, forte minorité au sein de l'OEA avec 15 membres sur les 34 pays, considérait jusqu'ici cette succession comme une « atteinte à l'ordre constitutionnel », et n'avait pas reconnu le nouveau gouvernement.



➤ Les derniers événements politiques

Le Conseil électoral provisoire haïtien (CEP) a décidé, au lendemain de la clôture de la période d'inscription des citoyens au registre électoral prévue initialement le **9 août**, de prolonger celle-ci jusqu'au **15 septembre 2005**.

En raison de problèmes d'organisation persistants, l'**élection présidentielle et les élections parlementaires** n'ont pas eu lieu le 8 janvier 2006 comme prévu. Les deux tours des scrutins ont été reportés aux **7 février et 19 mars 2006**. Il s'agissait du 4^e report en moins d'un an pour ces premières élections depuis la chute du président Jean Bertrand Aristide le 29 février 2004.

Après cinq jours de crise, **M. René Préval**, 63 ans, a été **déclaré vainqueur dès le premier tour du scrutin (le 7 février) avec 51,15%** des voix suite à un accord conclu entre les principaux acteurs politiques du pays pour modifier la comptabilisation des votes blancs par le Conseil électoral. Les bulletins blancs ont été redistribués au prorata des voix recueillies aux 32 candidats en lice, ce qui a permis à M. Préval d'obtenir 51,15% des voix, alors qu'il était crédité auparavant de 48,76% des votes sur 90,02% des suffrages dépouillés, soit un peu moins que la majorité absolue nécessaire pour l'emporter dès le premier tour.

Un seul candidat à la Chambre des députés a été élu au premier tour. Le **second tour pour les élections législatives et sénatoriales** a finalement eu lieu le **21 avril 2006** suite à des retards accumulés liés l'organisation du scrutin. Le parti du président a remporté 11 sièges sur 30 au Sénat et 20 postes de députés sur 99. Le Conseil électoral provisoire haïtien (CEP) a estimé le taux de participation à 28%. Le nouveau Parlement haïtien est entré officiellement en fonction en mai dernier.

L'investiture du Président René Préval a eu lieu le 14 mai 2006. M. Jacques Edouard Alexis a depuis été nommé Premier ministre, la Présidence du Sénat est revenue à Joseph Lambert tandis que celle de la Chambre des députés est allé à Eric Jean-Jacques.

La Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (Minustah) a remarqué une nette amélioration de la **sécurité** à Port-au-Prince depuis l'élection présidentielle du 7 février alors que les actes de criminalité et d'enlèvement ont diminué. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, par la résolution 1658, de prolonger le mandat de la Minustah de six mois, soit jusqu'au 15 août 2006.

➤ Les positions et les mesures prises par l'OIF

L'OIF a organisé à Port-au-Prince une réunion des **médias haïtiens**, en collaboration avec la section haïtienne de l'Union internationale de la presse francophone (UPF), les 22 et 23 septembre 2005. Un **code de bonne conduite pour la période électorale** a été adopté par les participants qui ont également institué une commission de médiation composée de trois membres et chargée de veiller à son application. Le soutien de l'OIF en ce domaine se traduit aussi par la mise en place d'un centre de documentation provisoire doté de matériel informatique et de documentation déontologique et technique. Un expert a été mis à disposition pendant un mois pour assurer la formation des journalistes.

Par ailleurs, l'OIF a mis à disposition un expert auprès du **Comité électoral provisoire (CEP)** et a appuyé le renforcement de la participation de **policiers francophones**



au dispositif de la Minustah. Dans le **domaine de la justice**, l'OIF s'est impliquée dans la réalisation d'un programme conjoint de coopération au bénéfice du secteur de la justice haïtienne : accès à la justice, organisation de l'indépendance du pouvoir judiciaire, lutte contre l'impunité, formation et information juridiques, partenariat entre le ministère de la justice et la société civile.

Enfin, j'ai participé aux **missions francophone d'observation des élections** en compagnie de Mme Juliana Rimane, député de la République française (Guyane).

Dans un communiqué du Secrétaire général daté du 17 février 2006, l'OIF a salué la victoire annoncée de René Préal en souhaitant que son mandat soit marqué par une volonté d'ouverture et de réconciliation permettant au peuple haïtien de concrétiser et de mener à son terme le dialogue National, et de consolider un processus politique fondé sur le respect des droits de l'Homme et des valeurs démocratiques dans un climat politique apaisé conformément aux principes et aux objectifs de la Déclaration de Bamako.

La mission francophone d'observation du premier tour des élections Présidentielles, Législatives et Sénatoriales en République d'Haïti.

Arrivée à Port-au-Prince le 1^{er} février 2006, la mission a observé le déroulement de la campagne électorale et suivi les préparatifs des scrutins du 7 février. Elle a rencontré les hautes autorités ainsi que les autorités électorales, les acteurs politiques et la Société civile, et les Ambassadeurs francophones en Haïti. Enfin, la mission francophone a eu des séances de travail avec le PNUD, l'OEA, la MINUSTAH, et la Mission internationale d'Evaluation des Elections en Haïti (MIEEH), avec lesquels l'OIF a conclu des ententes de coopération.

Sur la base des informations collectées, les observateurs de la Francophonie ont relevé avant le scrutin, le bon déroulement de la campagne électorale et une amélioration du climat de sécurité.

Pendant le scrutin, les observateurs francophones, répartis en 6 équipes, déployées à Jacmel, à Miragoane et dans la région de Port-au-Prince, ont observé 20 centres de votes. Au terme de l'observation, le Chef de la mission a donné une Conférence de presse et a livré les conclusions préliminaires des observateurs francophones, en particulier la forte mobilisation des électeurs haïtiens qui sont librement et massivement exprimés ont accompli, leur devoir civique dans le calme et la sérénité.

Les observateurs francophones ont, par ailleurs, relevé la bonne organisation du scrutin, malgré quelques insuffisances dues notamment à la lourdeur des formalités et des procédures dans les centres de vote, ce qui a provoqué le démarrage tardif des opérations de vote et de dépouillement.

Dans le communiqué qu'elle a diffusé, la mission a formulé des recommandations pour les scrutins à venir notamment une meilleure répartition des centres et bureaux de vote, ainsi que l'affichage systématique, avant le jour du scrutin, des listes électorales devant les centres et bureaux de vote et l'amélioration des équipements et des locaux.

➤ **Les positions de l'APF**

Le Bureau de l'APF, réuni à **Cayenne les 21 et 22 janvier 2004**, a déploré la situation institutionnelle inacceptable causée par la fin, quelques jours auparavant, du mandat de l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale et des deux-tiers des sénateurs. Le Bureau a en conséquence décidé que la réintégration de la section haïtienne au sein de l'APF sera étudiée suite à l'élection des députés et des sénateurs de l'Assemblée nationale et ce dans le cadre d'élections libres et transparentes, reconnues par la communauté internationale.



La section haïtienne était en effet considérée comme suspendue mais une cible prioritaire pour nos programmes de coopération dès lors que ces élections seraient reconnues par la communauté internationale. Cette situation doit être rapprochée de celle de la section centrafricaine, dont la réintégration a été décidée en juillet 2005, et qui bénéficiera d'un séminaire, ou des autres sections en attente de réintégration qui pourraient bénéficier de cet effort sitôt des élections législatives libres tenues. C'est sur ce fondement que l'APF a rappelé en 2004, 2005 et 2006 son attachement à promouvoir la coopération interparlementaire avec Haïti.

Ces élections ayant eu lieu le 21 avril 2006, les conditions sont donc désormais réunies pour que la section haïtienne puisse retrouver la plénitude de sa participation aux travaux de l'APF.

La **commission politique** a justement pris acte à **Québec (3-4 mai 2006)** du résultat des élections parlementaires du 21 avril et de leur acceptation par les candidats et les différentes forces politiques. Elle a en conséquence recommandé au Bureau de l'APF d'envisager la pleine participation des parlementaires haïtiens aux travaux de l'APF.



3. MAURITANIE

Section suspendue depuis août 2006

Le coup de force perpétré le 3 août 2005 et la dissolution subséquente du Parlement a entraîné l'impossibilité pour la Mauritanie de participer aux activités de l'APF jusqu'à l'installation d'un nouveau Parlement élu.

Le processus électoral engagé en Mauritanie doit débiter en juin prochain par un référendum constitutionnel, suivi en novembre 2006 par des élections législatives et municipales, des élections sénatoriales en janvier 2007 et l'élection présidentielle en mars 2007.

➤ Repères chronologiques

Un **coup de force** a été perpétré, le **3 août 2005**, en République Islamique de Mauritanie, par une junte militaire, qui a renversé le Président Ould Taya. Cette prise de pouvoir s'est déroulée sans effusion de sang et a bénéficié d'un certain soutien des forces politiques mauritaniennes et de la société civile. Un Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) a été mis en place et celui-ci est dirigé par le colonel Ely Ould Mohamed Vall.

Ce Conseil militaire a engagé un **processus électoral** en Mauritanie qui doit débiter en juin prochain par un référendum constitutionnel, suivi en novembre par des élections législatives et municipales. Les élections sénatoriales sont prévues en janvier 2007 alors que la date retenue pour l'élection présidentielle est le 11 mars 2007.

➤ Les derniers événements politiques

Le gouvernement mauritanien a rencontré le **9 janvier** dernier **neuf partis politiques** qui ont publié le même jour un **mémorandum** dans lequel ils se disent mécontents du niveau de la concertation avec le pouvoir sur la transition démocratique. Les neuf partis signataires du mémorandum avaient boycotté une cérémonie officielle de lancement des préparatifs du recensement électoral.

Ces formations affirment ne pas mettre en doute la sincérité et la neutralité du Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) et le gouvernement de transition mais entendent les éclairer sur des erreurs commises sur la voie de la préparation de la transition. Parmi ces erreurs, ils mentionnent l'implication de la société civile normalement apolitique dans le débat politique et la décision du pouvoir de transition de maintenir les candidatures indépendantes contre l'avis de la classe politique. Pour eux, ces candidatures indépendantes risquent d'aiguiser les conflits locaux, de favoriser l'émergence d'un parlement dominé par quelques tribus.

Le mémorandum indique d'autre part que la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) a besoin d'un appui technique (administratif, juridique et socio-économique) qui doit être soumis à la concertation. Les neuf partis politiques invitent également le CMJD à mettre en place un cadre permanent de concertation entre le pouvoir de transition et les partis pour mieux gérer les étapes futures.

Le **recensement administratif à vocation électorale** a été officiellement lancé en février 2006 par le Premier ministre de transition Sidi Mohamed Ould Boubacar. Ce



recensement doit constituer une étape décisive pour la mise en place de listes électorales fiables, qui sont la condition sine qua non d'élections libres et transparentes acceptées par tous.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un système garantissant la **transparence dans l'utilisation des recettes des industries d'extraction**. Un comité national de suivi, réunissant des représentants du gouvernement, des partis politiques, de la société civile et des sociétés d'exploitation, surveillera les recettes du pétrole, du gaz et des autres minerais. Les données du comité seront mises à la disposition du public pour information et suivi, puis un expert international procédera à des vérifications. L'installation de cette structure vient en application de l'adhésion de la Mauritanie, en septembre 2005, à l'initiative de transparence des industries extractives adoptée en 2001 en Afrique du Sud,

Le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) a récemment adopté un **projet de constitution** qui doit garantir l'alternance démocratique au pouvoir et qui sera soumis à un **référendum le 25 juin 2006**. Le projet prévoit notamment la limitation à deux mandats présidentiels, dont la durée a été ramenée à 5 ans au lieu de 6, et la fixation de l'âge maximum du président à 75 ans. Le CMJD, qui s'est réuni le 24 mars, a étudié le projet de loi constitutionnelle soumis par le gouvernement de transition portant rétablissement de la constitution du 20 juillet 1991 comme constitution de l'Etat et modifiant certaines de ses dispositions.

➤ **Les positions et les mesures prises par l'OIF**

Suite au coup de force du 3 août 2005 en Mauritanie, l'OIF a fermement condamné la prise du pouvoir par la force après avoir rappelé les engagements pris par les Etats membres au titre de la Déclaration de Bamako.

Le **Conseil permanent de la Francophonie** (CPF) s'est réuni en Session extraordinaire à Paris le 23 août. Il a décidé de **suspendre la coopération multilatérale francophone** avec la Mauritanie, à l'exception des programmes bénéficiant directement aux populations civiles et de ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie. Le CPF a demandé aux nouvelles Autorités de préciser le calendrier et les modalités de retour à une vie constitutionnelle véritablement démocratique.

Le CPF a également décidé **l'envoi d'une mission d'information et de contact** portant sur les conditions et les délais de la transition annoncée par le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) et sur les modalités d'accompagnement par la Francophonie pour le rétablissement de la démocratie.

Le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) a décidé, le 12 octobre 2005 lors de sa 57^e Session, de **lever la suspension de** la coopération multilatérale francophone avec la Mauritanie et d'apporter le plein soutien de la Francophonie à la gestion de la dynamique de transition, sur la base des résultats de la **mission d'information et de contact** dépêchée par le Secrétaire général à Nouakchott du **8 au 10 septembre 2005**. En plus de lever cette suspension, il a été recommandé que la Francophonie contribue au renforcement des capacités des institutions, oeuvre à la réduction du délai maximum annoncé pour la transition et collabore à l'élaboration des textes fondamentaux et au processus électoral.



C'est dans ce sens que l'OIF a réalisé une mission du 28 au 30 décembre 2005, en vue de la préparation des futures élections. Suite à cette mission d'expertise de haut niveau, l'OIF a décidé d'appuyer plusieurs **actions retenues** au titre du pacte politique liant les autorités, la classe politique et la société civile mauritaniennes dans le cadre de la construction de l'avenir démocratique du pays.

Il s'agira notamment de contribuer à :

- **La réforme des textes** : la Francophonie entreprend, à la demande des autorités mauritaniennes, trois études sur trois thèmes majeurs pour les prochains scrutins : le financement des partis politiques, l'accès des femmes aux mandats et fonctions électifs et l'utilisation du bulletin unique;
- **L'appropriation et la maîtrise du dispositif électoral** : l'OIF envisage d'organiser, dans les tous prochains jours, un séminaire d'échanges et de sensibilisation, animé par des experts francophones disposant d'une pratique avérée dans ces domaines, qui permettra aux structures impliquées dans la gestion des élections (la nouvelle Commission électorale nationale indépendante, le ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, le Conseil Constitutionnel, des responsables des partis politiques, etc.) d'avoir une compréhension commune du nouveau dispositif électoral en vigueur et de la répartition des compétences qu'il induit. Il permettra également aux acteurs concernés de mieux préparer les différentes étapes du processus, en se dotant des instruments adéquats, et de mieux coordonner leurs interventions respectives ;
- **Le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et du Conseil Constitutionnel**, à travers la mise à disposition de matériels informatiques et de séminaires de formation au bénéfice des ressources humaines de ces deux institutions ; la mise à disposition d'une expertise de longue durée qui assurera, d'une part, une fonction générale de conseil auprès de la CENI et du Conseil Constitutionnel et, d'autre part, la coordination avec les partenaires internationaux présents en Mauritanie.

L'OIF étudie par ailleurs d'**autres mesures d'accompagnement** pouvant venir en appui aux actions entreprises par les acteurs mauritaniens pour le renforcement des capacités des institutions afférentes à la justice, mais aussi de contrôle, de régulation médiatique comme de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

➤ **Les positions de l'APF**

L'APF a condamné fermement le renversement du pouvoir légal en Mauritanie dès l'annonce du coup d'Etat. De plus, le Secrétariat général de l'APF s'est rapidement informé de la sécurité des parlementaires mauritaniens et en particulier du Président du Sénat, Président de la section et Vice-Président de l'APF, M. Dieng Boubou Farba, et de la sénatrice et Présidente du réseau des femmes parlementaires, Mme Diye Ba. Il nous a été indiqué qu'ils étaient libres et en sécurité.

Le Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, a participé le **23 août 2005** à la Session extraordinaire du **Conseil permanent de la Francophonie (CPF)**



consacrée à l'examen de la situation dans ce pays. Un représentant du nouveau gouvernement mauritanien, accompagné de Maître Salek Ould Abdel Jellil, ancien Vice Président du Sénat et membre de notre commission politique jusqu'à la dissolution de son assemblée, y est venu défendre le point de vue du nouveau gouvernement qui a notamment insisté sur le caractère pacifique de cette prise de pouvoir qui s'est effectuée sans effusion de sang. M. Legendre a rappelé que, compte tenu de la décision du Comité militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) de dissoudre le Parlement, la section mauritanienne était de facto suspendue de notre Assemblée, comme le sont les programmes de coopération dont elle pourrait bénéficier.

Le **Bureau de l'APF** réuni à **Nouméa** en **février 2006** a rappelé la suspension de la section mauritanienne, conformément à l'article 5.6 du règlement de l'APF, suite au renversement du pouvoir légal par la force et la dissolution du parlement. Il a encouragé la Francophonie à poursuivre son soutien à la transition en cours en contribuant au renforcement des capacités des institutions liées au processus électoral. Mais l'APF, en l'absence de parlement régulièrement élu ne peut quant à elle que maintenir son constat de suspension. Le Bureau a aussi souhaité un retour à l'ordre constitutionnel dans le strict respect du calendrier prévu tout en rappelant son attachement indéfectible à la démocratie représentative qui veut que le pouvoir ne procède que du seul suffrage universel.



**A. LES SECTIONS SOUS OBSERVATION AU SEIN DE L'APF À
LA SUITE D'UNE LEVEE DE SUSPENSION**





LES SECTIONS SOUS OBSERVATION AU SEIN DE L'APF À LA SUITE D'UNE LEVEE DE SUSPENSION

4. COMORES

Section sous observation depuis juillet 2004

Les Comores ont été secouées par une crise provoquée par la tentative de sécession de l'île d'Anjouan en 1997 et aggravée par un coup d'Etat militaire en 1999. Après avoir condamné ce coup d'Etat militaire, notre Assemblée a suspendu, lors de sa Session ordinaire d'Ottawa en juillet 1999, la participation des Comores à ses travaux jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ce pays et lorsque « *des assemblées parlementaires auront été élues, à l'occasion de scrutins offrant les garanties de sincérité et de régularité nécessaires* ».

Les élections législatives de mars et avril 2004 étant reconnues par la communauté internationale, l'APF a décidé en juillet 2004, lors de la Session de Charlottetown, de lever la suspension de la section des Comores. Conformément à une décision du Bureau, celle-ci est sous observation au sein de la commission politique pour une période de deux ans.

➤ Repères chronologiques

Un **accord de réconciliation nationale**, signé en **février 2001**, a permis l'adoption, en décembre 2001, d'une constitution instaurant l'Union des Comores, et donnant des pouvoirs élargis aux trois îles, Anjouan, Mohéli et la Grande-Comore. Cette constitution donne au pouvoir central la compétence en matière de monnaie, de diplomatie, de défense extérieure et de religion, tandis que les autres compétences restent à définir par des lois organiques que voteront les futurs parlements de chacune des îles. Cet accord, signé à Fomboni, a également permis de procéder à l'élection du Président de l'Union des Comores et aux élections des Présidents de chacune des îles.

Le 10 mars 2002, les îles de Mohéli et d'Anjouan ont approuvé leurs constitutions. La Grande-Comore a également adopté sa constitution par référendum le 7 avril 2002, après l'avoir d'abord rejetée le 19 mars 2002.

Le **colonel Mohamed Bacar** a été élu Président d'Anjouan le 31 mars 2002 et, le 8 avril 2002, **M. Mohamed Said Fazul** a remporté, au second tour, la présidentielle de Mohéli. Plus tard, le 19 mai 2002, un ancien député de l'opposition, **M. Abdou Soulé Elbak**, remportait l'élection présidentielle de l'île de la Grande-Comore. L'élection présidentielle de l'Union des Comores s'est déroulée le 14 avril 2002 portant au pouvoir le **colonel Azali Assoumani**.

Le président de l'Union des Comores et ceux des trois îles autonomes qui la composent ont signé un **accord officiel**, le **20 décembre 2003**, à l'issue d'un sommet régional dirigé par le Président sud-africain Thabo Mbeki, auquel participait M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF. Cet accord sur les dispositions transitoires applicables aux Comores s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre globale des dispositions prévues par l'accord de Fomboni de 2001 et prévoyait la tenue d'élections législatives pour l'Assemblée de l'Union et celles des îles autonomes avant la fin du mois d'avril 2004.

Les **élections législatives des îles autonomes (14 et 21 mars 2004)** ont permis de répartir les 55 sièges au sein des Assemblées de Grande-Comore (20), Anjouan (25) et



Mohéli (10). Le camp des trois îles a remporté la majorité absolue, avec 42 des 55 sièges en jeu au total, contre 12 sièges pour le camp du président de l'Union.

Les électeurs des Comores ont élu au suffrage universel direct 18 des 33 députés lors des **législatives de l'Union des Comores (18 et 25 avril 2004)**, les 15 autres députés étant désignés par les Assemblées des trois îles. Au total, le camp de la présidence de l'Union dispose de 6 sièges sur les 18, contre 12 pour le camp des îles, sans compter les 15 sièges désignés pas les Assemblées des îles. L'Assemblée de l'Union des Comores a été officiellement installée le 4 juin 2004 à Moroni. M. Said Dhoifir Bounou, député de Mohéli, a été élu président de l'Assemblée de l'Union des Comores le 9 juin 2004.

➤ **Les derniers événements politiques**

Selon la Constitution de l'Union adoptée en 2001, la présidence est assurée à tour de rôle par les trois îles qui forment le pays. Les élections primaires, pour lesquelles seuls les Anjouanais ont été autorisés à voter, a ainsi eu lieu le **16 avril à Anjouan**. Suite au désistement d'un candidat au profit d'un autre, treize candidats ont participé à la campagne pour ces primaires. Les trois candidats arrivés en tête du scrutin qui ont participé à la **présidentielle de l'Union des Comores le 14 mai** étaient : Ahmed Abdallah Sambi, Mohamed Djaanfari et Ibrahim Halidi.

Le nouveau président des Comores **Ahmed Abdallah Sambi** a été élu, pour quatre ans, avec 58,02% des suffrages, devançant largement ses deux adversaires.

Pour sécuriser ce processus électoral, le Conseil de Paix et de sécurité (CPS) de **l'Union africaine (UA)** avait envoyé une **mission d'observation militaire**. La Mission de l'Union africaine pour le soutien aux élections aux Comores (Amisec) comprenait une équipe d'observation composée de 462 militaires et policiers venus principalement d'Afrique du Sud, mais également du Nigeria, de l'Egypte, de la République démocratique du Congo (RDC), du Mozambique, du Rwanda, de Madagascar et de Maurice.

Il est important de noter que le Parlement avait adopté une loi autorisant les **Comoriens de l'étranger** à voter depuis leur pays d'accueil à l'élection. Selon une récente étude du commissariat au plan comorien, environ 200 000 Comoriens vivent en France, alors que la population totale de l'archipel est de 632 000 habitants. D'autres communautés comoriennes, dont les effectifs ne sont pas connus précisément, sont établies dans les pays du Golfe, à Madagascar ainsi qu'en Tanzanie et au Kenya.

➤ **Les positions de l'APF**

Afin d'accompagner le processus de sortie de crise et de contribuer à la consolidation des institutions nouvellement créées, notre Assemblée a organisé un **séminaire parlementaire** aux Comores du **22 au 24 mars 2005**. Pour la première fois, les quelques 85 députés de l'Assemblée de l'Union des Comores et des trois Assemblées des îles autonomes se sont donc retrouvés à Moroni, dans un Palais du Peuple nouvellement rénové. Ils ont débattu du fonctionnement d'un parlement fédéral et des parlements régionaux.

Les débats ont été animés par les parlementaires suivants : MM. Bernard Bouba Samali (Cameroun), Richard Cazenave (France), Marcellin Mve-Ebang (Gabon), Jacques



Chagnon (Québec) et Jean Fattebert (Suisse). En outre, M. Bernard Bouba Samali, chargé de mission Afrique, a représenté M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF. Ces conférenciers ont fait part de leurs expériences respectives sur les relations majorité-opposition, l'organisation du travail parlementaire, le contrôle du Parlement sur l'action gouvernementale et le rôle du député dans sa circonscription et au parlement.

MM. Roland Haché, député (Nouveau-Brunswick), Ibrahim Abbalele, Député, Questeur (Niger), Constance Razafimily, Sénateur, Questeur (Madagascar) ont représenté l'APF au sein de la **mission francophone d'observation** lors des élections primaires du 12 au 20 avril 2005.

Les observateurs de la Francophonie, qui ont œuvré en étroite collaboration avec l'Union Africaine, la Ligue des Etats Arabes, la Commission de l'Océan Indien, dans le cadre de la mission internationale dont l'OIF assurait la coordination, se sont fondés sur les principes fondateurs énoncés dans la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, relatifs à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

Sur cette base, la mission fait des observations suivantes:

1. De sérieuses défaillances des organes de gestion des opérations électorales ont entraîné une série de dysfonctionnements dans le déroulement des élections, notamment :

- ouverture tardive des bureaux de vote due à la lenteur dans l'acheminement du matériel électoral ;
- existence d'erreurs matérielles sur les listes électorales (certains électeurs possédaient des cartes dont le numéro ne correspondait pas à ceux référencés dans la liste ; de même, attribution d'un seul numéro pour deux ou plusieurs cartes ;
- matériel électoral incomplet dans les bureaux de vote : insuffisance du nombre de fiches d'émargement, d'enveloppes de transmission, de procès verbaux pour les assesseurs, de lampes ou de bougies,
- poursuite du vote au-delà de l'heure légale de clôture du scrutin,
- tension observée dans certains bureaux de vote suite à la décision de clôture du scrutin alors que les opérations électorales avaient commencé avec un important retard ;
- changement de membres de bureaux de vote le jour du scrutin ;
- conditions difficiles de dépouillement ;
- retard dans la centralisation des résultats et dans la transmission des procès verbaux.

2. Le processus a pu, cependant, se dérouler jusqu'à son terme et sans violence, grâce au sens de responsabilité civique des populations et au rôle positif des organisations non gouvernementales. Les jeunes et les femmes ont été très nombreux à se presser, avec enthousiasme, dans les bureaux de vote et à montrer leur détermination à participer au choix démocratique de leur futur Président.

Malgré les défaillances relevées, la mission de l'OIF a exhorté toutes les parties comoriennes à poursuivre le processus électoral dans le respect des textes fondamentaux et des engagements pris dans le cadre des Accords.



L'APF, représentée par M. Constance Razafimily, Sénateur - questeur (Madagascar), a également participé à l'observation de l'élection présidentielle de l'Union des Comores du 14 mai.

Les élections législatives de mars et avril 2004 étant reconnues par la communauté internationale, l'APF a décidé en juillet 2004, lors de la Session de Charlottetown, de lever la suspension de la section des Comores. Conformément à une décision du Bureau, celle-ci est sous observation au sein de la commission politique pour une période de deux ans. La commission politique doit donc se prononcer lors de la Session de Rabat sur la pertinence de lever de cette mesure.



5. GUINEE BISSAU

Section sous observation depuis juillet 2004

Un coup d'Etat militaire sans violence a renversé le Président de Guinée-Bissau, M. Kumba Yala, le 14 septembre 2003. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Cayenne les 21 et 22 janvier 2004, a pris acte de la suspension de la section de Guinée Bissau, en vertu de l'article 5.6 du règlement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'ordre constitutionnel étant renversé et le Parlement de la Guinée Bissau dissous.

L'Assemblée nationale de Guinée-Bissau, issue des élections législatives, a été investie le 7 mai 2004, ce qui a mis fin au mandat du Conseil national de transition (CNT). Après analyse de la situation lors de la Session de l'APF tenue à Charlottetown en juillet 2004, la suspension de la section de Guinée Bissau a été levée. En vertu d'une décision du Bureau, cette section a été mise sous observation pendant une durée de deux ans.

➤ Repères chronologiques

Un **pacte de transition** a été signé le **28 septembre 2003** entre les nouveaux dirigeants, les partis politiques et la société civile. Ce pacte fixait la durée de la transition à 18 mois et créait un Conseil national de transition (CNT), faisant office d'Assemblée nationale. Ce Conseil national a investi **M. Henrique Rosa**, ancien Président de la Commission nationale électorale, dans ses nouvelles fonctions de **Président de transition** et **M. Artur Sanha**, chef du Parti pour la rénovation sociale (PRS), formation de Kumba Yala, a été nommé **Premier ministre de transition**.

Les **élections législatives**, organisées les **28 et 30 mars 2004**, ont placé en tête le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC), avec une majorité relative de 45 sièges de députés sur 102, selon les résultats définitifs. Le Parti pour la rénovation sociale (PRS), formation de l'ex-président Kumba Yala, est arrivé en deuxième position avec 35 sièges. Le Parti uni social et démocrate (PUSD), de l'ex-Premier ministre Francisco Fadul, a remporté 17 sièges. L'Union électorale (coalition de 5 petits partis) a obtenu deux députés et l'Alliance populaire unie (coalition de deux partis) un député. Les deux derniers sièges restants, destinés aux Bissau-Guinéens vivant à l'étranger, n'ont pas été pourvus, ces ressortissants ayant été dispensés de vote par les autorités du pays. Le taux de participation a été estimé à 76,25%.

L'Assemblée nationale a été investie le 7 mai 2004, mettant fin au mandat du Conseil national de transition (CNT). **M. Francisco Benante**, du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC), a été élu **Président** de cette nouvelle **Assemblée nationale** populaire (ANP). Après consultation des quatre partis et coalitions ayant remporté les élections, le Président Rosa a nommé **M. Carlos Gomes Junior**, président du PAIGC, au poste de **Premier ministre**.

L'Assemblée nationale de Guinée Bissau a entamé en mai 2005 une session extraordinaire pour examiner deux textes relatifs à la prolongation de la période de transition et l'éligibilité des candidats à la présidentielle. C'était la deuxième fois que cette dernière était saisie d'un texte destiné à prolonger la période de transition pour éviter un vide constitutionnel à la tête de l'Etat en Guinée-Bissau.

M. Sanha, président du pays entre mai 1999 et janvier 2000, et qui représente le PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert), a remporté



35,45% des votes du **premier tour de l'élection présidentielle du 19 juin 2005**. Candidat indépendant, Joao Bernardo « Nino » Vieira, qui avait dirigé le pays entre 1980 et 1999, date à laquelle il avait été chassé du pouvoir par un coup d'Etat, a obtenu 28,87% des voix.

De violentes manifestations ont suivi l'annonce des résultats provisoires qui excluaient l'ex-président Kumba Yala arrivé en troisième position avec 25% des suffrages exprimés, parmi treize candidats en lice. Ces violences post-électorales condamnées par la CEDEAO et l'Union africaine ont fait trois morts et plusieurs blessés. M. Kumba Yala a soutenu Joao Bernardo « Nino » Vieira lors du deuxième tour.

➤ **Les derniers événements politiques**

Le candidat indépendant et ancien président **Joao Bernardo Vieira** a été élu président de la Guinée-Bissau à l'issue du **second tour de la présidentielle** organisé le **24 juillet 2005**. Il a obtenu 216 167 voix (52,35% des suffrages) face à Malam Bacai Sanha, le candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC) qui a obtenu 196 759 voix (47,65% des suffrages). Le taux de participation a été de 78,55%.

Le PAIGC a déposé plusieurs plaintes devant la **Commission nationale des élections (CNE)** le 28 juillet, soit quatre jours après le deuxième tour, à la suite de la publication de résultats provisoires. Le 19 août, la **Cour suprême** de Guinée-Bissau a cautionné les résultats définitifs de l'élection présidentielle donnant Joao Bernardo Vieira vainqueur, et s'est déclarée incapable de répondre à l'appel interjeté auprès de la Cour par le candidat battu Malam Bacai Sanha. Le PAIGC avait sollicité un recomptage des voix.

Les **observateurs** dépêchés par plusieurs institutions pour suivre le second tour de l'élection présidentielle ont estimé que le scrutin avait été transparent, en dépit de quelques incidents et dérapages enregistrés avant sa tenue. L'Union européenne (UE) a considéré le second tour généralement bien organisé et répondant aux principes internationaux fondamentaux d'élections démocratiques. Les observateurs européens ont estimé que la population avait pu s'exprimer librement malgré une période pré-électorale tendue.

Organisée après des législatives tenues il y a plus d'un an, l'élection d'un nouveau président doit marquer la fin d'une transition entamée au lendemain du renversement du président Kumba Yala, en septembre 2003. Le nouveau président, Joao Bernardo Vieira, qui a prêté serment le 1^{er} octobre 2005, a annoncé peu après son élection vouloir tenir une Conférence de réconciliation nationale au début de l'année 2006.

Le nouveau président bissau-guinéen Joao Bernardo Vieira a dissous le gouvernement du **Premier ministre Carlos Gomes Junior** le 29 octobre 2005. Cette mesure a été prise en vertu de l'article 5 de la constitution, qui autorise le président à dissoudre son gouvernement en cas de crise susceptible de mettre en cause la stabilité du pays et le fonctionnement des institutions. Depuis son élection en juillet, le président bissau-guinéen entretenait des relations tendues avec son Premier ministre, qui s'était déclaré opposé à une cohabitation avec ce dernier avant la présidentielle et continuait à contester son élection face à Malam Bacai Sanha.

M. Aristide Gomes a été nommé au poste de **Premier ministre** le 2 novembre 2005 sur décision du président de la République. La Constitution prévoit qu'un Premier ministre doit être nommé par le président sur proposition du parti majoritaire à l'Assemblée nationale.



Cette nomination a déclenché l'ire du PAIGC, alors parti majoritaire à l'Assemblée nationale, qui a annoncé le déclenchement d'une lutte politique qui s'est traduit par le dépôt d'une motion de censure.

Depuis, une nouvelle majorité a été constituée ce qui a permis de rejeter la motion de censure.

Par ailleurs, l'armée bissau-guinéenne est engagée depuis la mi-mars dans des combats avec les hommes du chef rebelle de la province méridionale sénégalaise de **Casamance**, Salif Sadio, Celui-ci s'est autoproclamé général du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) et refuse le processus de paix en cours entre le gouvernement sénégalais et le MFDC. Une forte offensive à l'artillerie lourde avec des blindés a été lancée contre la base de ces rebelles, située à Baraca Mandioca, sur la frontière entre le nord de la Guinée-Bissau et la province sénégalaise de la Casamance.

➤ **Les positions de l'OIF**

L'OIF a pris part à l'observation de la présidentielle du 24 juillet et a considéré les résultats comme issus d'un scrutin libre, fiable et transparent.

Suite aux affrontements qui ont suivi la publication des résultats provisoires, le Secrétaire général, M. Abdou Diouf, a appelé la classe politique à respecter la volonté du peuple et à œuvrer dans un esprit de consensus national pour permettre au pays de connaître un nouveau départ.

➤ **Les positions de l'APF**

La **commission politique** a condamné, lors de sa réunion de **Bruxelles** en **juillet 2005**, les violences qui ont suivi le premier tour de l'élection présidentielle du 19 juin 2005. Les parlementaires ont incité la classe politique à faire preuve de responsabilité afin que le deuxième tour qui devait se tenir le 24 juillet 2005 se déroule dans un climat politique serein et apaisé. La résolution adoptée à cette occasion exhortait tous les candidats à l'élection présidentielle et leurs partisans à s'engager à accepter les résultats et à recourir aux mécanismes officiels prévus par le code électoral pour toute contestation relative à son déroulement.

La commission politique doit se prononcer, lors de la réunion de Rabat, sur la pertinence de lever ou non la mise sous observation de cette section.





RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Section sous observation depuis juillet 2005

Le général Bozizé a pris le pouvoir le 15 mars 2003 à Bangui à la suite d'un coup de force qui a renversé le président élu, M. Ange-Félix Patassé. L'ordre constitutionnel ayant été renversé et la République centrafricaine étant privée de parlement, la suspension de la section centrafricaine a été constatée lors de la Session de Niamey au mois de juillet 2003, en vertu de l'article 5.6 de notre règlement.

Suite aux deux tours des scrutins présidentiel et législatifs, la suspension de la section centrafricaine a été levée lors de la Session de Bruxelles en juillet 2005. Conformément à une décision du Bureau, la situation en République centrafricaine sera sous observation pour une période de deux années.

➤ Repères chronologiques

Le **général Bozizé** a pris le pouvoir le 15 mars 2003 à Bangui suite à un coup de force qui a renversé le président élu, **M. Ange-Félix Patassé**. Il a suspendu la Constitution et dissous l'Assemblée nationale.

Les principales recommandations du **dialogue national**, qui s'est déroulé du **9 septembre au 27 octobre 2003**, ont appelé au rétablissement de la sécurité, à la mise en place d'une véritable Commission vérité et réconciliation sur le modèle de l'Afrique du Sud, à la rédaction d'une nouvelle constitution, à des élections générales et au réaménagement du gouvernement.

Plus de 90 % des électeurs inscrits ont participé, selon les informations délivrées par le Président de la Commission électorale mixte indépendante (CENI), au **référendum** sur la nouvelle **Constitution** le **5 décembre 2004**. Selon la nouvelle Constitution adoptée avec 87,20% de « oui », la durée du mandat présidentiel est dorénavant de cinq ans, renouvelable une seule fois. Les attributions du Premier Ministre sont élargies et, enfin, le montant de la caution à verser par les candidats pour les élections présidentielles a été arrêté. Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur, en dépit de quelques problèmes d'organisation.

Le président centrafricain sortant François Bozizé a remporté le second tour de la **présidentielle** du **8 mai 2005** en obtenant près de 65% des voix face à l'ex-Premier ministre Martin Ziguélé. Il avait reçu les soutiens de l'ex-Premier ministre Jean-Paul Ngoupandé, de l'ancien ministre Charles Massi et de M. Abel Koumba. L'ex-président (1981-1993) André Kolingba, arrivé troisième du premier tour, n'avait donné aucune consigne de vote.

Les deux tours des **scrutins législatifs** ont également permis de pourvoir 104 des 105 sièges de l'Assemblée nationale. Selon les **résultats** publiés par la Commission électorale mixte indépendante (Cémi), la coalition des partisans du président élu François Bozizé, la Convergence nationale *Kwa na Kwa*, est arrivée en tête du **scrutin législatif** en obtenant 42 des 105 sièges. La Convergence affirme pour sa part détenir une majorité absolue de 77 députés, addition faite des députés des partis alliés et de ceux, élus sous l'étiquette d'indépendants, qui la soutienne. Principal soutien de Martin Ziguélé, le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC) a décroché 11 sièges, tandis que le Rassemblement démocratique centrafricain (RDC) d'André Kolingba a remporté 8 sièges. Derrière ces trois grandes forces parlementaires et les 34 indépendants, le Parti social-démocrate (PSD) a obtenu 4 sièges, le Front patriotique pour le progrès (FPP) d'Abel Koumba 2 sièges, l'Alliance pour la démocratie 2 sièges et l'association Londo 1 siège. Parmi les élus de la Convergence



figurent 3 membres du Parti de l'unité nationale (Pun) de Jean-Paul Ngoupandé et 2 du Mouvement pour la démocratie et le développement (MDD) de l'ancien chef de l'Etat (1960-65 et 1979-81) David Dacko, décédé fin 2003.

Aucun incident majeur n'avait été relevé lors de la campagne des deux tours de scrutin. La **Commission électorale mixte indépendante** (Cémi) avait toutefois, lors de la proclamation des résultats du second tour, regretté un certain nombre d'irrégularités lors du vote, notamment l'intrusion de membres des forces de sécurité dans certains bureaux, mais estimé qu'elles ne remettaient pas en cause la sincérité des résultats. Ces deux élections marquent la fin de la transition consensuelle mise en place par le général Bozizé. Le président centrafricain a été investi le 11 juin 2005.

➤ **Les derniers événements politiques**

Depuis plusieurs mois, le nord-ouest de la Centrafrique est le théâtre régulier **d'attaques de groupes armés** ou de **coupeurs de route** qui multiplient les exactions contre les populations.

L'attaque menée contre Paoua le 29 janvier 2006 est la plus grave menée dans cette région depuis les raids conduits en septembre et décembre sur les villages de Markounda, non loin de la frontière entre la Centrafrique et le Tchad, et Kabo, à 450 km au nord de Bangui. Ces deux attaques avaient été revendiquées par un mouvement jusque-là inconnu, l'Armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie (APRD), dont l'objectif affiché est la chute du président François Bozizé. La localité de Paoua est située à une centaine de kilomètres au nord de Bozoum, où quelque 80 soldats congolais, gabonais et tchadiens de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) sont déployés depuis le mois d'août pour lutter contre les groupes armés.

Ces attaques ont été durement réprimées par les Forces armées centrafricaines (Faca) et la Garde républicaine. Le gouvernement a reconnu que les affrontements avaient fait 27 morts. Une mission de l'Union des journalistes centrafricains (UJCA) a évalué à au moins 80 les personnes tuées par les forces de défense. Au moment d'écrire ce rapport, le Premier ministre centrafricain Elie Doté devait conduire à Paoua une mission de paix constituée de parlementaires, de ministres, de représentants des Nations Unies, de l'Union européenne (UE), de la Croix-Rouge, d'organisations de défense des droits de l'Homme et des pays voisins.

Le président de l'Assemblée nationale Célestin-Leroy Gaombalet a demandé au gouvernement de sortir de son mutisme sur cette question et de rétablir l'ordre dans le nord du pays, déplorant que le débat politique ne soit dominé par la question de l'insécurité.

➤ **Les positions et mesures prises par l'OIF**

M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF a félicité les autorités centrafricaines, dans un communiqué diffusé le 6 décembre 2004, pour l'organisation du **référendum** sur la nouvelle constitution du pays. Il a tenu à préciser que ce vote « constituait la première étape du retour à la légalité constitutionnelle, conformément aux recommandations du Dialogue National ». Il a, par ailleurs, réaffirmé la disponibilité de l'OIF à continuer de « soutenir le processus de transition en République centrafricaine ».



Pour répondre favorablement à la requête qui avait été formulée auprès de lui par les parties centrafricaines et le Comité des Partenaires extérieurs du suivi du processus électoral (COPEspe), M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de l'envoi d'une importante mission pour **observer les élections présidentielle et législatives** et d'une équipe chargée de **coordonner l'observation nationale et internationale des scrutins**.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a été représentée au **1^{er} tour** par M. Benoît Bati, député du Congo, M. Wayne Gaudet, député de Nouvelle-Ecosse, et M. Matthieu Ndikpo Mata Lamba, Conseiller auprès du Secrétariat général. La délégation a rencontré de nombreuses personnalités dont le général Cissé, le ministre de l'intérieur et celui des affaires étrangères, l'ambassadeur de France, la COPEspe, et plusieurs candidats à l'élection présidentielle.

L'APF était de nouveau représentée au **second tour**, par M. Simon Loueckhote, sénateur de Nouvelle-Calédonie (France), M. Benoît Bati, député du Congo, et M. Wayne Gaudet, député de Nouvelle-Ecosse (Canada). Selon les observations des scrutateurs et des observateurs internationaux chargés de surveiller la régularité du scrutin, la participation a semblé moins élevée que lors du premier tour du 13 mars, où le taux d'abstention avait officiellement atteint 31,73%. Quelques problèmes d'organisation ont été signalés dans quelques bureaux sur les 4.143 bureaux ouverts dans le pays, mais ils étaient moins nombreux que lors du premier tour, ainsi que quelques incidents sans gravité, selon la Commission électorale mixte indépendante (Cémi).

➤ **Les positions de l'APF**

L'APF a condamné fermement la prise du pouvoir par la force en République centrafricaine dans un **communiqué** daté du **17 mars 2003**. Elle a rappelé qu'un pouvoir ne peut être reconnu légitime que s'il procède à des élections libres, transparentes et reconnues comme telles par la communauté internationale. L'ordre constitutionnel ayant été renversé et la République centrafricaine étant privée de Parlement, la **suspension** de la section centrafricaine a été constatée lors de la **Session de Niamey** au mois de **juillet 2003**, en vertu de l'article 5.6 de notre règlement.

La **commission politique** a pris acte, lors de la réunion de **Libreville en mars 2005**, de la bonne tenue du référendum constitutionnel, première étape de retour à la légalité constitutionnelle. Elle a offert son soutien à la Francophonie qui a assuré la coordination de l'observation des élections présidentielle et législatives centrafricaines.

L'APF a pris acte, lors de sa **Session de Bruxelles (juillet 2005)**, des résultats des deux tours des élections présidentielle et législatives du 13 mars et 8 mai 2005 – et suite à la mission francophone d'observation des élections à laquelle elle s'est associée, considère ces scrutins comme libres, fiables et équitables. L'Assemblée a constaté la **levée de la suspension** de la section conformément à l'article 5.6 de son règlement (Berne, juillet 2002) et sa mise sous observation pendant une période de deux ans conformément à une décision du Bureau (Strasbourg, janvier 2003).

Le Bureau réuni à Bruxelles a également accepté la proposition faite d'organiser, dans le cadre des programmes de coopération interparlementaire, un **séminaire d'information et d'échanges en République centrafricaine** si une demande était déposée.



Cette proposition faisait suite à la recommandation de la commission politique de privilégier les pays en sortie de crise pour le choix des programmes de coopération afin de contribuer davantage à la consolidation des institutions politiques.

Je tiens à préciser que l'APF a envoyé un **courrier**, le 7 octobre 2005, au Président de l'Assemblée nationale du Centrafrique, M. Célestin LeRoy Gaombalet, afin de s'informer de l'évolution de la situation de Jean-Michel Mandaba, député, arrêté pour quelques heures au domicile de M. Joseph-Vermont Tchendo, Président du Haut conseil de la communication. Il s'agissait de manifester notre attachement à ce que les parlementaires soient traités conformément aux droits et à l'immunité liés à l'exercice de leur mandat. Le Président Gaombalet nous a transmis une réponse datée du 27 octobre 2005 dans laquelle on nous indique que notre collègue Mandaba a bien été libéré et a retrouvé son siège à l'Assemblée nationale. Le Président nous a indiqué aussi que tous les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale ont, sans réserve, condamné l'arrestation du député.



6. RWANDA

Section sous observation depuis juillet 2004

L'adoption de la nouvelle Constitution en avril 2003 et la reconnaissance par la communauté internationale des élections présidentielle et législatives tenues aussi en 2003 ont mis fin à une période de transition de neuf années au Rwanda. Par conséquent, l'APF a décidé de lever la suspension de la section du Rwanda lors de la Session de Charlottetown, les 6 et 7 juillet 2004, et de placer celle-ci sous observation pour une durée de deux ans.

➤ Repères chronologiques

Le Parlement rwandais a adopté, le **23 avril 2003**, une nouvelle **Constitution** qui régira le pays à l'issue de neuf années de transition, période qui a débuté lors de la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR), en juillet 1994. Le projet de cette Constitution a d'abord été soumis à la population par référendum, le 26 mai 2003, et c'est à 93% que les Rwandais l'ont approuvé. Le taux de participation a été évalué à 87% par la commission électorale.

Le nouveau Parlement rwandais devient bicaméral, car une Chambre haute est prévue par la nouvelle Constitution. Le Président de la République est élu pour une période de cinq ans et le mandat est renouvelable une seule fois. Le multipartisme est reconnu mais les partis ne peuvent s'identifier à aucune race, ethnie, tribu, clan, région, sexe ou religion sous peine de sanctions.

M. Paul Kagamé a obtenu 95% des voix lors de l'**élection présidentielle** qui s'est déroulée le **25 août 2003**, mettant fin au régime d'exception au Rwanda. La mission d'observation électorale de l'Union européenne souligne, dans sa déclaration préliminaire du 27 août 2003, que le scrutin s'est déroulé dans le calme et sans incidents violents.

Les **élections législatives** se sont également déroulées sans incidents majeurs du **29 septembre au 2 octobre 2003**. La coalition formée autour du parti du Président Paul Kagamé a obtenu une majorité absolue des 80 sièges à la Chambre des députés. Cette coalition a recueilli 73,8% des voix, devançant largement le Parti social-démocrate (PSD) avec 12,31% des voix, et le Parti libéral (PL) avec 10,56% des voix. Les deux autres listes n'ayant pas dépassé le seuil de 5% des voix, ne seront pas représentées à l'Assemblée.

Fait unique, des élections indirectes avaient pour objet l'élection d'un député représentant les personnes handicapées, de deux députés représentant la jeunesse et l'élection d'un certain nombre de femmes pour la Chambre des députés.



➤ **Les derniers événements politiques**

Les derniers événements politiques qui peuvent avoir certains aspects d'une crise concernent principalement la relation entre le Rwanda et le Congo (RDC), particulièrement la question du désarmement des hutus rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) réfugiés dans l'est du Congo (RDC). Cet enjeu sera étudié plus attentivement dans la dernière partie de ce rapport.

➤ **Les positions et les mesures prises par l'OIF**

Le **Secrétaire général de l'OIF** a effectué une **visite officielle** à Kigali, le **20 février**, où il a eu des entretiens avec le Président du Rwanda, SEM Paul Kagamé, notamment sur la situation politique au Rwanda et dans la région des Grands Lacs, ainsi que sur la politique africaine et internationale. La coopération entre le Rwanda et la Francophonie dans le domaine de l'éducation a été également évoquée.

Le Secrétaire général a visité l'institut supérieur de Technologie (KIST) et l'Institut supérieur pédagogique, qui abrite actuellement un projet pilote d'éducation virtuelle. Le séjour du Secrétaire général au Rwanda s'est terminé par la visite du Mémorial du génocide de GISOZI

➤ **Les positions de l'APF**

L'adoption d'une nouvelle Constitution et la reconnaissance par la Communauté internationale des élections présidentielle et législatives ont mis fin à la période de transition au Rwanda. Par conséquent, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) réunie à **Charlottetown** les **6 et 7 juillet 2004**, a décidé de **lever la suspension** de la section du Rwanda et de placer celle-ci **sous observation** pour une durée de deux ans.

La commission doit déterminer lors de la Session de Rabat si elle maintient la situation du Rwanda sous observation.



**B. AUTRES OBSERVATIONS SUR LES SITUATIONS POLITIQUES
DANS L'ESPACE FRANCOPHONE**





I. C. AUTRES OBSERVATIONS SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

7. BURUNDI

Fin de la période de transition

Les institutions de transition créées le 1^{er} novembre 2001 devaient être remplacées avant le 31 octobre 2004 par des institutions élues. Le référendum constitutionnel a finalement eu lieu le 28 février 2005 après trois reports successifs alors que les élections communales, législatives, sénatoriales et l'élection présidentielle se sont déroulées entre les mois de juin et août 2005.

➤ Repères chronologiques

Un **accord de paix** a été signé par les principaux protagonistes, le **28 août 2000** à **Arusha**, à l'exception des deux principaux mouvements rebelles, les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL). Un **gouvernement de transition** a été mis en place le **1^{er} novembre 2001**, tel que prévu par l'accord de paix d'Arusha, afin de partager équitablement les portefeuilles entre Hutus et Tutsis. L'**Assemblée nationale de transition (ANT)** a été constituée en **janvier 2002**. Elle comprenait les députés de l'ancienne assemblée élue au suffrage universelle en 1993, et des députés nommés sur proposition des partis politiques signataires de l'accord de paix d'Arusha.

Un **accord de cessez-le-feu** a été signé, le 3 décembre 2002, entre le Président du gouvernement de transition du Burundi, **M. Pierre Buyoya**, et le chef des Forces pour la défense de la démocratie (FDD) (principal mouvement rebelle hutu), M. Pierre Nkurunziza. **M. Domitien Ndayizeye** a succédé, le 30 avril 2003, à M. Pierre Buyoya à la présidence du Burundi. Cette alternance était inscrite dans l'accord de paix d'Arusha.

Le gouvernement burundais et les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) ont signé, le **16 novembre 2003**, un **accord global de paix** lors d'un Sommet des chefs d'Etat de la région à Dar es-Salaam (Tanzanie). L'accord comprenait un partage du pouvoir et l'intégration des FDD dans l'armée. Les chefs d'Etats africains présents ont également lancé un ultimatum au deuxième groupe rebelle, les Forces nationales de libération (FNL), qui refusait toujours de négocier avec le Gouvernement de Bujumbura.

Le Sommet des chefs d'Etat de la région, réuni à Nairobi à la **mi-octobre 2004**, a décidé de **reporter les élections** jusqu'alors prévues avant le 1^{er} novembre 2004, et par conséquent de prolonger la période de transition.

Le **référendum** sur la nouvelle **constitution**, reporté à trois reprises, a finalement eu lieu le **28 février 2005**. Cette Constitution répartit le pouvoir entre les deux principales ethnies du pays : le président élu doit être assisté de deux vice-présidents appartenant à des ethnies différentes ; le conseil des ministres et l'Assemblée nationale doivent comprendre 60% de Hutus et 40% de Tutsis sans tenir compte de l'appartenance politique ; le Sénat 50% de Hutus et 50% de Tutsis. Le principal parti tutsi du Burundi, l'Union pour le progrès national (Uprona), a appelé les Burundais à voter non. Le oui l'a emporté avec une majorité de 90,10%. Le taux de participation a été de 92,4% des inscrits.



Le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), la formation politique créée au début 2005 par l'ex-principale rébellion burundaise des Forces pour la défense de la démocratie (FDD), issus de la communauté hutue, a obtenu la majorité absolue aux **élections communales du 5 juin**. Le CNDD-FDD vient en tête avec 1 781 sièges sur les 3.225 à pourvoir (62,87% des suffrages exprimés), suivi par le Frodebu avec 820 sièges (20,48%) et l'Uprona avec 259 sièges (5,25%). Le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), parti du président burundais Domitien Ndayizeye, était jusqu'alors la principale formation politique hutue du pays. L'Union pour le progrès national (Uprona) est le principal parti à dominante tutsie du Burundi.

➤ **Les derniers événements politiques**

L'ex-rébellion des Forces pour la défense de la démocratie (FDD) a remporté les **élections législatives du 4 juillet 2005** avec 58,23% des voix, obtenant ainsi la majorité absolue à l'Assemblée nationale avec 59 des 100 sièges. Le parti présidentiel Frodebu a obtenu 25 sièges, l'Uprona 10 sièges, le CNDD, une aile des ex-FDD, 4 sièges, et le Mouvement pour la réhabilitation du citoyen (MRC, tutsi) 2 sièges.

Les responsables de l'Opération des Nations Unies au Burundi (Onub) ont estimé le taux de participation aux élections législatives à environ 65%. Ces élections ont permis l'expression du suffrage universel, a estimé la Mission d'observation électorale (MOE) de l'Union européenne (UE), la plus représentée des équipes internationales au cours du scrutin, avec 80 membres.

En plus des 100 députés élus aux législatives, 18 députés ont été cooptés par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) pour tenir compte des différents équilibres ethniques et de genres inscrits dans la Constitution. En effet, selon la nouvelle Constitution, l'Assemblée nationale doit compter au moins 30% de femmes, ainsi que 60% de Hutus, 40% de Tutsis et trois députés de l'ethnie twa. Après cooptation, le CNDD-FDD a 64 sièges, le Frodebu 30, l'Uprona 15, le CNDD 4 et le MRC 2, ce qui préserve la majorité absolue dont disposent les ex-rebelles.

Le FDD a remporté 30 des 34 sièges de sénateurs en jeu lors des **élections sénatoriales du 29 juillet 2005**. Le Frodebu en a gagné trois et le CNDD (aile bien distincte des FDD) obtient un siège, deux entités également issus de la majorité hutue. Parmi les 34 élus, la moitié sont hutus, et l'autre moitié tutsis, conformément à la Constitution. Cette victoire du CNDD-FDD était une formalité au vu des résultats des communales car les sénateurs ont en effet été élus par les conseillers communaux, dont plus de la moitié ont l'étiquette FDD.

La Commission électorale nationale indépendante (Céni) a dû coopter huit femmes, quatre Hutues et quatre Tutsies, issues des quatre partis politiques qui ont eu plus de 5% lors des sénatoriales, à savoir le CNDD-FDD, le Frodebu, l'Uprona et le CNDD, afin de respecter un quota d'au moins 30% de femmes conformément à la Constitution. Le Sénat sera ainsi composé, après cooptation, de 49 sénateurs : 32 du CNDD-FDD, 5 du Frodebu, 3 du CNDD, 2 de l'Uprona, 3 Twas cooptés et 4 anciens présidents.

L'ex-chef rebelle, **Pierre Nkurunziza**, a été **élu président** du Burundi le **19 août 2005** par les députés et sénateurs réunis en Congrès. Il a été élu dès le premier tour avec 151 voix pour, 9 contre, une abstention et un bulletin nul (Quatre des 166 parlementaires



n'étaient pas présents pour le vote). M. Nkurunziza devait recueillir au moins deux-tiers des votes. Il a obtenu, dès le premier tour, 94% des suffrages exprimés. Cette élection était une pure formalité car il était le seul candidat : les autres formations ont préféré ne pas se lancer dans la course à la présidentielle qu'elles n'avaient aucune chance d'emporter.

La rébellion burundaise des Forces nationales de libération (FNL), qui refuse de reconnaître le nouveau pouvoir issu de la série d'élections organisées depuis juin, a réitéré le 7 novembre 2005 son refus de négocier avec le gouvernement et nié toute dissension au sein du mouvement. Les FNL est la dernière rébellion active au Burundi. L'Opération de l'Onu au Burundi (Onub) a appelé le 2 février dernier les FNL à déposer les armes sans condition.

➤ **Les prises de position et de l'OIF**

Le Secrétaire général de l'OIF a effectué une **visite officielle au Burundi les 19-20 février 2006**. Le Secrétaire général a été reçu en audience par le chef de l'Etat Burundais, Pierre Nkurunziza. L'entretien a porté sur la situation du Burundi et dans les Grands Lacs, mais aussi sur des questions de politique africaine et de politique internationale. Les divers aspects de la coopération entre le Burundi et l'OIF ont été examinés au cours d'une séance de travail à laquelle ont participé les Ministres burundais en charge de cette coopération (Affaires Etrangères, Justice, Education nationale et culture, Jeunesse et Sports, Tourisme et environnement).

Par ailleurs, le Secrétaire général a rendu des visites respectivement à **Mme Immaculée Nahayo, président de l'Assemblée nationale** et à **M. Gervais Rufyikiri, Président du Sénat**. Il a ensuite assisté, dans les locaux de l'Agence universitaire de la Francophonie, à l'inauguration de l'exposition sur l'année Senghor, en présence des membres du gouvernement burundais et des ambassadeurs des pays francophones. Il a, à cette même occasion, visité le campus numérique de Bujumbura.

Cette visite du Secrétaire général au Burundi a permis de jeter les bases du renforcement de la coopération avec la Francophonie, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la justice.

➤ **Les positions de l'APF**

Notre Assemblée a lancé un appel à la communauté internationale lors de la **Session de Bruxelles en juillet 2005** afin que soient débloqués les fonds promis lors des tables rondes de Genève et de Paris. Nous avons réitéré l'importance pour nos pays d'accompagner le processus de paix au Burundi et de créer un environnement favorable à la consolidation des institutions.

L'élection à la présidence du Burundi de Pierre Nkurunziza a marqué officiellement la fin de la transition politique entamée par le pays en 2001.





8. CAMBODGE

La levée de l'immunité de parlementaires

La commission politique effectue un suivi de la situation politique au Cambodge suite à la levée de l'immunité de trois parlementaires en février 2005.

➤ Repères chronologiques

Le Parti du peuple cambodgien (PPC), dirigé par le Premier ministre sortant Hun Sen, a remporté les **élections législatives** du **27 juillet 2003** avec 73 sièges sur 123 (47,3 % des voix). Il n'a toutefois pas obtenu la majorité nécessaire pour gouverner le pays, car selon les règles constitutionnelles alors en vigueur, sa candidature au poste de Premier ministre devait être approuvée par les deux tiers des députés. Le Parti Sam Rainsy (PSR) a obtenu 21,9 % des voix, correspondant à 24 sièges, le parti royaliste Funcinpec 20,8 % des voix pour 26 sièges.

Le Parti du peuple cambodgien (PPC) du Premier ministre Hun Sen et le Funcinpec du prince Norodom Ranariddh sont parvenus à un **accord** sur la formation d'un gouvernement à la **fin juin 2004**, près d'un an après les élections législatives.

La section cambodgienne nous a précisé que l'Assemblée Nationale a adopté une loi additive à la Constitution permettant la mise en place de ce gouvernement de coalition bipartite, les deux partis ayant accepté une répartition des postes gouvernementaux (60/40) et la gestion conjointe des ministères de la Défense et de l'Intérieur.

L'Assemblée Nationale a par la suite amendé la Constitution afin de remplacer la majorité de 2/3 requise pour la formation du gouvernement par la règle du 50% + 1, et a réduit le nombre requis pour le quorum d'une Session plénière.

L'Assemblée nationale a ratifié le 4 octobre 2004 la loi sur les **procès** des anciens **dirigeants Khmers rouges**, franchissant une étape importante pour la mise sur pied d'un tribunal à participation internationale. Les juges cambodgiens et étrangers qui présideront les audiences du procès prêteront serment le 3 juillet 2006 alors que les deux procureurs (un Cambodgien et un étranger) qui seront chargés de mener des enquêtes judiciaires avant l'ouverture du procès au milieu de l'année 2007 devraient commencer leur travail le 10 juillet prochain. L'ensemble du processus devrait durer trois ans.

Par ailleurs, **Norodom Sihamoni**, fils de l'ancien souverain Norodom Sihanouk, a été officiellement intronisé **roi du Cambodge** le **29 octobre 2004** au palais royal de Phnom Penh. Le souverain, ancien ambassadeur de son pays à l'Unesco, a été nommé le 14 octobre par le Conseil du trône, une semaine après l'abdication de Norodom Sihanouk.

L'Assemblée nationale a levé l'immunité le **3 février 2005** de **Sam Rainsy**, chef de l'opposition, et de deux autres députés de son parti, le Parti Sam Rainsy (PSR), pour qu'ils répondent de diverses plaintes devant la justice. Sam Rainsy et un deuxième député, **Chea Poch**, étaient alors en fuite alors que le troisième député, **Cheam Channy**, a été emprisonné. Sam Rainsy et Chea Poch devaient répondre devant la justice de plaintes en diffamation après avoir accusé Hun Sen et le prince Ranariddh de corruption. Cheam Channy a été accusé d'avoir tenté de mettre sur pied des forces armées illégales pour renverser le régime.



Peter Leuprecht, représentant spécial du Secrétaire général des **Nations Unies** pour la situation des droits de l'homme au Cambodge, a demandé le 7 février 2005 au parlement cambodgien de rétablir immédiatement l'immunité des trois députés cambodgiens et de libérer M. Channy sans condition.

Le Conseil directeur de l'**Union interparlementaire (UIP)**, dans une résolution adoptée à l'unanimité lors de sa 177^{ème} session (Genève, 19 octobre 2005), s'est dit « *vivement préoccupé que M. Cheam Channy ait été condamné à l'issue d'un procès qui, selon le jugement unanime de la communauté internationale, a été loin de réunir les garanties d'équité que le Cambodge, en qualité de partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, est tenu de respecter* ». L'UIP a également exprimé « *sa préoccupation devant la procédure de levée de l'immunité parlementaire de M. Cheam Channy, d'autant qu'il ne lui a été laissée aucune chance de présenter sa défense (...)* ».

➤ **Les derniers événements politiques**

M. Sam Rainsy a été condamné à 18 mois de prison le **22 décembre 2005**, pour avoir diffamé le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale.

Depuis, le gouvernement a manifesté plusieurs gestes d'apaisement et de réconciliation, notamment en abandonnant les accusations de diffamation à l'encontre de plusieurs militants des droits de l'Homme. Les plaintes déposées par les parlementaires, tant de l'opposition que de la majorité, suite au blocage de la situation politique en 2003-2004, se sont aussi soldées en début de cette année par une amnistie générale sur proposition du gouvernement.

Le **6 février 2006**, le député de l'opposition **M. Cheam Channy** est ainsi sorti de la prison militaire où il a purgé un peu plus d'un an de sa peine.

Cette libération a résulté d'un pardon accordé par le roi Norodom Sihamoni, qui a également gracié **M. Sam Rainsy**, en exil à ce moment. M. Sam Rainsy, qui s'est rétracté de ses propos dans une lettre, est rentré au Cambodge le 10 février 2006.

La section du Cambodge nous indique que cette politique de réconciliation nationale sera suivie d'un amendement de la loi pénale en matière de diffamation qui, désormais, ne sera plus punie de la peine d'emprisonnement.

Par ailleurs, les premières élections des 57 membres du **Sénat** se sont déroulées le **22 janvier 2006**. Ceux-ci ont été élus au scrutin indirect par les conseillers municipaux et de quartier. Le Parti populaire cambodgien (PPC) a obtenu 45 sièges, le Funcinpec 10 sièges et le Parti Sam Rainsy (PSR) 2 sièges.

M. Heng Samrin a été élu à la Présidence de l'Assemblée nationale en remplacement du **prince Norodom Ranariddh** qui a démissionné le 3 mars 2006.



➤ **Les positions de l'APF**

La situation politique au Cambodge a été étudiée pour la première fois lors de la Session de **Charlottetown (juillet 2004)**, en raison du blocage qui avait suivi les élections législatives du 27 juillet 2003.

La commission politique avait décidé de poursuivre l'examen de la situation politique au Cambodge lors de la Session de **Bruxelles (juillet 2005)**, suite à la levée de l'immunité de trois parlementaires en février 2005.

Lors de la réunion intersessionnelle de la commission politique tenue à **Québec (mai 2006)**, la situation politique au Cambodge a été abordée afin d'effectuer un suivi de la situation des députés dont l'immunité avait été levée. La commission a alors pris acte des remarques transmises par la section du Vietnam – ses observations ont permis de préciser cette partie du rapport.

La section cambodgienne a souhaité que ses propres observations, reçues le 9 juin dernier, soient intégrées à ce rapport.



Note de la section du Cambodge

Reçue le 9 juin 2006

Pour la bonne information de l'APF, la Section nationale cambodgienne a le plaisir de communiquer la note ci-après pour être insérée dans le rapport de la Commission politique de l'APP lors de l'Assemblée Générale qui sera tenue à Rabat du 29 Juin au 3 Juillet prochain.

- 1- L'élection législative du 26 Juillet 2003 a eu lieu à la date prévue et dans des conditions libres et crédibles. Le Parti du Peuple Cambodgien qui a remporté 73 sièges (sur 123) n'a pas pu former le Gouvernement, faute de majorité de 2/3 de sièges prévue par la Constitution, ce qui a entraîné un blocage de la situation.
- 2- Ce blocage, qui a duré presque un an, a été résolu sans heurts ni violence, par la voie constitutionnelle purement juridique. L'Assemblée Nationale a adopté une loi additive à la Constitution, permettant la mise en place, en juillet 2004, d'un Gouvernement de coalition bi-partite.
- 3- Tirant la leçon de ce blocage, l'Assemblée Nationale a, par la suite, amendé la Constitution en remplaçant la majorité de 2/3 par celle de 50% + 1 pour la formation du Gouvernement, et en réduisant le nombre du Quorum prévu pour la réunion de la Session plénière. Il y a lieu de noter que, pour défendre les droits des parlementaires, l'Assemblée n'a pas modifié la condition de vote de 2/3 pour la levée de l'immunité parlementaire.
- 4- Le blocage de la situation en 2003-2004 a entraîné des plaintes, déposées par les parlementaires tant de l'opposition que de la majorité, plaintes qui se sont soldées en début de 2006 par l'amnistie sur proposition du Gouvernement, suite à une politique de réconciliation nationale. Cette politique sera suivie ensuite par l'amendement de la loi pénale (mise en place en 1992 par l'APRONUC, Autorité Provisoire des Nations Unies pour le Cambodge) en matière de diffamation qui, désormais, ne sera plus punie de la peine d'emprisonnement.
- 5- En ce qui concerne le tribunal pour juger les Khmers Rouges, les obstacles financiers sont levés et à ce jour, les équipes mixtes commencent leur travail, et ceci, par suite de la bonne volonté du Gouvernement et de la Communauté internationale.
- 6- Sur le terrain de la Démocratie, des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement pour un bon déroulement des scrutins prévus par les lois, à savoir l'élection des chefs de villages au cours du 1^{er} semestre de cette année, l'élection communale en 2007 et l'élection législative en 2008, sans parler de l'élection, au début de cette année, des Sénateurs pour la deuxième Législature, élection qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.
- 7- En conclusion, on peut dire que la situation générale du Cambodge s'améliore d'année en année et que le pays connaisse actuellement des développements politiques, économiques et culturels significatifs.

Cependant, beaucoup restent à faire. C'est dans ce sens que le Gouvernement s'engage résolument dans la voie de la Démocratie, à poursuivre la politique de réforme administrative, financière et judiciaire dans le but d'enrayer la corruption et, par la suite, de réduire la pauvreté, conséquence de près de 3 décennies de guerre.

La politique de réconciliation nationale, de paix, de développement, d'ouverture et d'entente avec les différentes forces politiques et sociales du pays permet d'espérer des progrès importants pour l'avenir de la Nation.



9. GUINEE

Situation sous observation

Le Bureau de l'APF réuni à Cayenne en janvier 2004 a regretté que les conditions d'organisation du référendum constitutionnel du 11 novembre 2001 n'aient pas permis une révision de la loi fondamentale résultant d'un large consensus national, ce qui est contraire à un engagement de la Déclaration de Bamako. Le Bureau a également rappelé que plusieurs partis d'opposition ont boycotté les élections législatives du 30 juin 2002, estimant que ce scrutin, plusieurs fois reporté à partir de l'an 2000, n'était pas organisé dans la transparence. L'OIF et l'APF ont choisi de ne pas participer à l'observation des élections législatives car des doutes raisonnables persistaient sur la crédibilité de l'organisation de ce scrutin et que les conditions minimales pour des élections libres, fiables et transparentes n'étaient pas réunies. Par conséquent, le Bureau de l'APF a décidé à Cayenne de mettre sous observation la situation en Guinée.

➤ Repères chronologiques

Les dernières **élections législatives** ont eu lieu le **30 juin 2002** après avoir été plusieurs fois reportées à partir de l'an 2000. Deux partis d'opposition, l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR) de Siradiou Diallo et l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG) de Jean Marie Doré ont fait face au Parti de l'unité et du progrès (PUP) du Président Lansana Conté. D'autres partis d'opposition, dont le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) d'Alpha Condé et l'Union des forces républicaines (UFR) de Sidya Touré ont boycotté le scrutin, estimant qu'il n'était pas organisé dans la transparence et que les résultats étaient connus à l'avance..

L'Union européenne a décidé de ne pas financer et de ne pas envoyer d'observateurs à ces élections. Elle a émis des doutes sur leur transparence, notamment en raison de la mise en place tardive, le 19 avril 2002, du Conseil national électoral (CNE), chargé de superviser les opérations de votes, alors que l'organisation de celles-ci revient au Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. L'OIF a également choisi de ne pas participer à l'observation de ces élections.

Le PUP a remporté 85 des 114 sièges à l'Assemblée tandis que l'UPR compte 20 députés et l'UPG 3 députés. Ce dernier parti a décidé de ne pas siéger à la nouvelle Assemblée, « estimant que les législatives n'avaient pas été sincères ». La nouvelle Assemblée nationale a été installée le 23 septembre 2002 et M. Aboubacar Somparé, Secrétaire général du PUP, a été élu à la Présidence de l'Assemblée.

Un **Front républicain pour l'alternance démocratique (FRAD)** a été créé en 2002 par les principaux partis de l'opposition afin de réclamer plus de transparence lors de l'élection présidentielle prévue au mois de décembre 2003. L'opposition considérait que les conditions minimales à une élection transparente n'étaient pas réunies : création d'une commission électorale indépendante, liberté de faire campagne sur tout le territoire, non-intervention de l'armée et des forces de l'ordre dans le processus électoral, égal accès de tous les candidats aux médias publics et libéralisation des ondes, présence d'observateurs internationaux le jour du scrutin.

L'ensemble des partis de l'opposition a finalement boycotté l'**élection présidentielle** du **21 décembre 2003**, à l'exception de l'Union pour le progrès national (UPN), estimant que le scrutin n'offrait aucune garantie de transparence. L'UPN est un petit parti politique, dirigé



par M. Mamadou Bhoïe Barry, qui était peu connu des Guinéens. M. Barry a été élu député en 2002 et il siégeait avec le groupe parlementaire de la majorité présidentielle.

Le Président guinéen sortant, **M. Lansana Conté**, a été **réélu** au premier tour de **l'élection présidentielle** avec 95,63 % des suffrages, alors que l'unique adversaire, M. Mamadou Bhoïe Barry, en a obtenu 4,37 %. Le taux de participation a été estimé à 82,76 %, chiffre que conteste l'opposition.

Le Premier ministre **François Lonsény Fall** a démissionné au début du mois de **avril 2004** lors d'un séjour à Paris en invoquant les blocages au niveau de la Présidence, notamment en ce qui concerne les mesures d'assainissement financier, le problème de l'endettement, etc. Il avait remplacé M. Lamine Sidimé au mois de février 2004. Son successeur, **M. Cellou Dalein Diallo**, n'a été nommé par décret présidentiel que le **9 décembre 2004**.

➤ Les derniers événements politiques

Le **Front républicain pour l'alternance démocratique (FRAD)** a demandé en **septembre 2005** au président Lansana Conté de quitter le pouvoir. L'opposition a proposé l'ouverture d'une période de transition et la formation d'un gouvernement d'union nationale. Dans une déclaration remise à la presse, les partis membres du FRAD conviennent de demeurer unis, solidaires, ouverts dans la recherche et la mise en oeuvre de solutions pacifiques à la crise politique guinéenne et s'accordent à ouvrir une période de transition avec une durée, un mandat et des engagements très précis.

Des partis politiques, des syndicats, des ONG et des organisations socioprofessionnelles ont demandé en **mars 2006** la mise en place d'un gouvernement d'union nationale de transition pour éviter à la Guinée de sombrer dans un « *cataclysm destructeur* ».

Le Parti de l'unité et du progrès (PUP) a dominé les **élections communales et communautaires du 18 décembre 2005** en remportant plus de 81% des mairies et près de 73% des communautés rurales. Le taux de participation de ces élections, qui visaient à désigner au total 4399 conseillers (836 conseillers communaux, 3563 conseillers communautaires), a été de 58,15%.

Le principal parti de l'opposition parlementaire en Guinée, l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR), a annoncé début janvier sa décision de se retirer du parlement et de la Commission électorale nationale autonome (CENA) pour protester contre des manipulations lors des élections locales de décembre. L'UPR était le seul parti d'opposition à siéger à l'Assemblée, après le retrait des députés de l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG) - de Jean-Marie Doré - pour protester contre les résultats de législatives organisées en 2002.

Le Premier ministre guinéen **Cellou Dalein Diallo** a été **limogé** le **5 avril** dernier par décret présidentiel, pour faute lourde, au lendemain d'un remaniement gouvernemental qui avait pourtant renforcé ses pouvoirs. Ce développement intervient sur fond de lutte d'influence entre les proches du président Conté, gravement malade, et ceux de M. Diallo, en fonction depuis le 9 décembre 2004.

Le chef de l'Etat Guinéen a procédé à la fin mai à un important remaniement de son gouvernement marqué par la suppression du poste de Premier ministre.



Le leader du parti UPG, Jean-Marie Doré, a réclamé en avril une saisine de la Cour suprême pour faire constater la vacance de pouvoir. Il a invité le président de l'Assemblée nationale, Aboubacar Somparé, à saisir la Cour suprême pour constater la vacance du pouvoir en Guinée. Il a justifié cette demande par la cacophonie au sommet de l'Etat lors de l'annonce du limogeage du Premier ministre. Selon la Constitution actuellement en vigueur en Guinée, la vacance de la fonction de président de la République fait suite au décès ou à la démission du chef de l'Etat ou encore à toute autre cause d'empêchement définitif. Elle est constatée par la Cour suprême. Le cas échéant, la suppléance est assurée par le président de l'Assemblée nationale pour une durée maximale de 60 jours, et une élection présidentielle doit être organisée entre 35 et 50 jours après l'ouverture de la vacance.

➤ **Les positions de l'OIF**

Le secrétaire général de l'OIF a effectué le 12 avril dernier une visite de 24 heures en Guinée. Nous n'avons pas les conclusions de cette mission à l'heure d'écrire ces lignes.

➤ **Les positions de l'APF**

Le **Bureau** de l'APF réuni à **Cayenne** en **janvier 2004** a regretté que les conditions d'organisation du **référendum constitutionnel** du **11 novembre 2001** n'aient pas permis une révision de la loi fondamentale résultant d'un large consensus national, ce qui est contraire à un engagement de la Déclaration de Bamako. Le Bureau a également rappelé que plusieurs partis d'opposition ont boycotté les **élections législatives** du **30 juin 2002**, estimant que ce scrutin, plusieurs fois reporté à partir de l'an 2000, n'était pas organisé dans la transparence. L'OIF et l'APF ont choisi de ne pas participer à l'observation des élections législatives car des doutes raisonnables persistaient sur la crédibilité de l'organisation de ce scrutin et que les conditions minimales pour des élections libres, fiables et transparentes n'étaient pas réunies. Par conséquent, le Bureau de l'APF a décidé à Cayenne de mettre sous observation la situation en Guinée.

S'agissant de la réélection du Président guinéen sortant, M. Lansana Conté, au premier tour de l'**élection présidentielle** du **21 décembre 2003**, le **Bureau** de l'APF s'est dit préoccupé par les conséquences de cette élection qui ne fait que figer les différentes positions politiques sans permettre de véritable dialogue. Le Bureau a considéré que le boycott de l'élection présidentielle par l'ensemble des partis de l'opposition, à l'exception de l'Union pour le progrès national (UPN), représentait un fait inquiétant pour l'avenir de la démocratie en Guinée. Il a exhorté le gouvernement guinéen à respecter pleinement le pluralisme politique.

Les membres du **Bureau** ont également appelé l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Francophonie sur l'évolution critique de la situation en Guinée et sur les dérives violentes potentielles. Il a été recommandé à l'OIF et à la communauté internationale de prendre toutes les mesures propres à renforcer l'Etat de droit et la démocratie parlementaire en Guinée, en respectant les principes défendus dans la Déclaration de Bamako.





10. TOGO

Suivre le dialogue national

Lors de la Session de Bruxelles, notre Assemblée a salué le retour à l'ordre constitutionnel et invité le gouvernement à respecter les engagements de la Déclaration de Bamako, notamment afin de «faire participer tous les partis politiques, tant de l'opposition que de la majorité, à la vie politique nationale, régionale et locale, conformément à la légalité, de manière à régler pacifiquement les conflits d'intérêt». Nous avons invité toutes les parties au dialogue et incité le gouvernement à rechercher des mécanismes complémentaires appropriés permettant de mieux associer les différents groupes politiques à l'exercice des responsabilités nationales. Il convient de suivre l'état d'avancement du dialogue national entrepris depuis avril dernier.

➤ Repères chronologiques

Suite au décès du **Président Gnassingbé Eyadema le 5 février 2005**, le pouvoir a été confié à **Faure Eyadéma**, un des fils du Président défunt. En vertu de la Constitution, l'intérim présidentiel devait être assuré par le Président de l'Assemblée nationale (article 65 de la Constitution).

Les députés de l'**Assemblée nationale** ont alors voté, en séance extraordinaire le **6 février 2005**, la destitution du Président du Parlement et plusieurs d'entre eux ont demandé que soit élu à ce poste Faure Gnassingbé. Les députés ont également voté une révision d'une série d'articles de la Constitution et du Code électoral.

La **Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, qui exigeait le retour à l'ordre constitutionnel, a suspendu le Togo de ses activités le **19 février 2005**. Face aux pressions internationales, les députés ont voté l'annulation des modifications des articles 65 et 144 de la Constitution lors d'une **session extraordinaire**, le **21 février**, sans que cela ne conduise immédiatement à la démission de Faure Gnassingbé. **L'Union africaine** a dénoncé ce coup d'Etat militaire et a imposé des sanctions le **25 février**. Le jour même, Faure Gnassingbé a annoncé qu'il renonçait au poste de Président de l'Assemblée nationale et donc aux fonctions de Président de la République afin de garantir la transparence de la prochaine élection présidentielle.

L'**élection présidentielle** s'est déroulée le **24 avril 2005** dans le délai prescrit par la Constitution. La proclamation des résultats provisoires, le 26 avril, ont cependant donné lieu à de violentes manifestations dans la ville de Lomé et dans les principales villes du pays faisant au moins une trentaine de morts.

Le **3 mai 2005**, Faure Gnassingbé, le candidat du Rassemblement du peuple togolais (RPT, au pouvoir), a été officiellement proclamé vainqueur de l'élection présidentielle avec 60,15% des voix. Son principal adversaire, le candidat de la coalition d'opposition, M. Emmanuel Akitani Bob, a obtenu 38,25% des voix. Deux autres candidats, Harry Olympio (opposition modérée) et Nicolas Lawson (qui s'était retiré la veille du scrutin), ont obtenu respectivement 0,55% et 1,04% des voix. Le taux de participation s'est élevé à 63,57%.

Le lendemain de la proclamation des résultats provisoires du scrutin présidentiel, la **CEDEAO** a déclaré que ce scrutin a globalement répondu aux critères et principes universellement admis en matière d'élections. La **Commission européenne** a pris note des résultats de l'élection présidentielle togolaise et de l'investiture officielle du président Faure Gnassingbé, appelant désormais le Togo à la réconciliation nationale. Le **Conseil de paix et**



de sécurité de l'Union africaine (UA) a levé à la fin mai les sanctions contre le Togo expliquant que la situation n'était plus anticonstitutionnelle après l'élection à la présidence.

➤ **Les derniers événements politiques**

Une **mission du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme** s'est rendue au Togo en juin 2005 suite aux violences survenues au moment de l'élection présidentielle d'avril 2005. Selon le **rapport** de cette mission, publié par les Nations Unies en septembre 2005, ces violences auraient causé la mort de 400 à 500 personnes. Les Nations Unies ont attribué la responsabilité principale de ces violences au pouvoir togolais et à son appareil sécuritaire, mais en précisant que des violences ont aussi été commises par des militants de l'opposition. Le gouvernement togolais a pris acte du rapport, mais a affirmé que la mission onusienne n'avait mené aucune investigation détaillée et approfondie permettant d'établir la véracité des allégations portées à sa connaissance.

La **Commission nationale spéciale d'enquête indépendante**, qui a publié son **rapport** le 10 novembre 2005, estime que 154 personnes sont décédées et 654 autres ont été blessées dans les actes de violences et de vandalisme survenus au Togo au moment de l'élection présidentielle du 24 avril 2005.

Le gouvernement togolais a décidé d'abandonner les poursuites à l'encontre des présumés auteurs de violences qui ont marqué cette élection. Dans une lettre circulaire datée du 15 mars 2006, le Premier ministre Edem Kodjo a instruit fermement le commandant de la gendarmerie, le directeur général de la police, ainsi que le parquet d'abandonner instamment toutes poursuites diligentées ou à diligenter à l'encontre de toutes personnes présumées auteurs d'infractions ou de délits étroitement liés à l'élection. Cette mesure de clémence ne s'applique cependant pas aux auteurs présumés de « crimes de sang ». Le Premier ministre a expliqué sa décision par un souci d'apaisement totale et de réconciliation nationale, afin de favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées suite aux événements survenus avant, pendant et après l'élection du 24 avril 2005. Plus de 40 000 Togolais se sont réfugiés au Bénin et au Ghana selon le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR).

Le président togolais Faure Gnassingbé a officiellement relancé en novembre de l'année dernière le **dialogue national** interrompu au lendemain du décès du Président Gnassingbé Eyadéma. Les représentants de plusieurs partis politiques de l'opposition dont ceux de l'Union des forces du changement (UFC) de l'opposant historique Gilchrist Olympio et du Comité d'action pour le renouveau (CAR) de l'avocat Yawovi Agboyibo étaient présents à cette cérémonie.

Le **dialogue intertogolais** a été repris le 21 avril dernier. Le bureau du dialogue intertogolais qui dirige les débats a entrepris, le 16 mai, des consultations directes avec les neuf tendances représentées en son sein afin d'élaborer un projet d'accord politique entre les principales parties politiques togolaises. L'examen de ce projet d'accord a été finalement reporté à une date ultérieure.

Ce dialogue est l'un des engagements pris par le Togo envers l'Union européenne en avril 2004 pour la reprise de la coopération entre les deux parties.

➤ **Les positions et mesures prises par l'OIF**



Le **Conseil Permanent de la Francophonie (CPF)** s'est réuni en session extraordinaire le **9 février 2005** afin d'étudier la situation au Togo. Il a décidé de suspendre la participation des représentants du Togo aux instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de suspendre la coopération multilatérale francophone avec le Togo, à l'exception des programmes bénéficiant directement aux populations civiles et de ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie. Le CPF a également décidé de demeurer saisi de cette situation jusqu'à sa prochaine session ordinaire, et a donné le mandat au Secrétaire général de l'OIF de prendre toutes les mesures appropriées pour l'application de la présente résolution, notamment par l'envoi d'un émissaire.

Le Président de l'Assemblée nationale du Mali, M. Ibrahim Boubacar Keita, et le Président de la commission politique de l'APF, M. Richard Cazenave, ont participé à la **mission de la Francophonie** qui s'est rendue au Togo les **18-19 février 2005**. Cette mission était dirigée par l'ancien président de la République du Cap Vert, M. Antonio Mascarenhas. La délégation de la Francophonie a rencontré à Lomé M. Faure Gnassingbé et plusieurs ministres togolais, afin d'informer ses interlocuteurs des décisions de la Francophonie et de les interroger sur leurs intentions en matière de retour à l'ordre constitutionnel et d'organisation de l'élection présidentielle.

Suite aux décisions prises par les autorités politiques qui ont été abordées plus haut, [le Conseil permanent de la Francophonie \(CPF\) a décidé de lever les sanctions contre le Togo](#) lors de sa session du **8 avril 2005**.

L'OIF a envoyé une **mission d'information et d'appui au Togo** les **3 et 4 octobre 2005** afin de renouer pleinement le dialogue avec le Togo. L'envoi de cette mission répondait aux préoccupations exprimées par le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF), en sa résolution du 8 avril 2005, qui a « (demandé) aux autorités togolaises de se conformer aux engagements pris au titre de la Déclaration de Bamako, et de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment d'assurer l'indépendance des institutions électorales, en vue de la tenue effective d'élections libres, fiables et transparentes ».

➤ **Les positions de l'APF**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a condamné la rupture de l'ordre constitutionnel dans un **communiqué du 7 février 2005**. Prenant acte du fait que la constitution togolaise prévoyait les dispositions à prendre en cas de décès du Président de la République, l'APF a considéré que les décisions intervenues depuis le décès du Président Gnassingbé Eyadéma ne respectaient pas ces dispositions et qu'elles constituent une rupture de l'ordre constitutionnel qui s'apparente à une prise de pouvoir par les militaires. Par conséquent, l'APF s'est réservé le droit de suspendre le Togo de sa participation aux travaux de au cas où se confirmerait la rupture de l'ordre constitutionnel. Elle a appelé les acteurs politiques du Togo à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une transition respectueuse de la Constitution du Togo et la tenue, dans les 60 jours, d'élections libres, fiables et transparentes.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a également appuyé, dans un **communiqué du 22 février 2005**, la décision du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF), réuni en session extraordinaire le 9 février 2005, de suspendre la participation des représentants du Togo aux instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de suspendre la coopération multilatérale francophone avec le Togo. L'APF a appelé au



strict respect de toutes les dispositions contenues dans l'article 65 de la Constitution togolaise qui doit s'appliquer en cas de vacance de la Présidence de la République et a souligné en particulier que cette Constitution exclut toute procédure de révision en période d'intérim ou de vacance du pouvoir.

La **commission politique** a salué, dans une Déclaration adoptée à l'unanimité lors de sa réunion de **mars 2005**, le dénouement heureux de la crise qui a ouvert la voie au retour à l'ordre constitutionnel. Elle a invité les acteurs politiques du Togo à respecter les conditions d'organisation de l'élection présidentielle, qui devait avoir lieu dans les soixante jours suivant l'entrée en fonction du Président intérimaire. Elle a demandé à la Francophonie de soutenir le processus de transition.

Lors de la **Session de Bruxelles**, notre Assemblée a salué le retour à l'ordre constitutionnel et invité le gouvernement à respecter les engagements de la Déclaration de Bamako, notamment afin de « *faire participer tous les partis politiques, tant de l'opposition que de la majorité, à la vie politique nationale, régionale et locale, conformément à la légalité, de manière à régler pacifiquement les conflits d'intérêt* ». Nous avons invité toutes les parties au dialogue et incité le gouvernement à rechercher des mécanismes complémentaires appropriés permettant de mieux associer les différents groupes politiques à l'exercice des responsabilités nationales.



**C. LES ENJEUX REGIONAUX DE
CERTAINES SITUATIONS DE CRISE**





D. LES ENJEUX REGIONAUX DE CERTAINES SITUATIONS DE CRISE

11. CONGO (RDC) – RWANDA - BURUNDI

➤ Repères chronologiques

Nous pouvons constater certaines évolutions positives dans le cadre des processus de paix dans la région des Grands Lacs, en plus de l'installation récente d'un gouvernement démocratiquement élu au Burundi et les avancées du processus de transition au Congo (RDC).

Un première **Conférence internationale** sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs s'est ainsi tenue à **Dar es-Salaam (Tanzanie)** les **19 et 20 novembre 2004**. La déclaration adoptée à l'issue de cette conférence constitue le premier instrument politique régional et global dans lequel tous les dirigeants s'engagent conjointement à transformer la région des Grands Lacs en une zone de paix, de sécurité et de développement et tracent une feuille de route. La Déclaration énonce également les orientations qui vont de la sécurité aux frontières communes au contrôle des armes de petit calibre, de l'adhésion aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme à la fin de l'impunité et à la promotion de la bonne gouvernance, du développement économique intégré durable à la lutte contre le pillage des ressources et la corruption, et de la lutte contre les violences sexuelles à la mise au point de solutions durables aux problèmes persistants des réfugiés et des personnes déplacées.

Les présidents Paul Kagamé et Joseph Kabila se sont aussi rencontrés à Ouagadougou le **26 novembre 2004** à l'occasion du **X^e Sommet de la Francophonie**. Notons que la Commission mixte tripartite - plus un - composée du Burundi, du Congo (RDC), du Rwanda et de l'Ouganda, contribue grandement à renforcer le dialogue entre les pays de la région des Grands Lacs,

Toutefois, les **activités des milices et groupes armés** opérant dans la région des Grands Lacs, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui continuent d'attaquer les civils et le personnel humanitaire et de commettre des violations des droits de l'Homme à l'encontre des populations locales, menacent toujours la stabilité de différents États et de la région tout entière. Le commerce illicite de ces ressources et la prolifération et le trafic d'armes est l'un des facteurs qui alimentent et exacerbent les conflits. Le processus de rapatriement de ces groupes armés peut s'enliser car les responsables rebelles posent des conditions à leur retour, et ils ne semblent pas en mesure de garantir que leurs troupes suivent leurs ordres. Les États de cette région doivent donc coopérer s'ils veulent réussir à désarmer, démobiliser et procéder au rapatriement ou à la réinstallation des groupes armés étrangers ou milices locales.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déploré que les **forces armées du Congo (RDC)** soient devenues un facteur d'insécurité. La restructuration de l'armée a pris des mois de retard, le gouvernement ne parvenant pas à terminer le recensement de ses forces et à payer et équiper correctement ses soldats. La sécurisation de la région passe donc aussi par un appui à la formation de l'armée congolaise et un soutien à la Mission des Nations Unies au Congo (RDC).



➤ Les derniers événements politiques

Le président burundais, Pierre Nkurunziza, a annoncé le 9 novembre 2005 que les pays de la région des Grands Lacs sont en train de mettre sur pied une **force conjointe** pour lutter contre les mouvements rebelles présents dans la zone.

Le Conseil de sécurité a prorogé en décembre 2005 pour six mois le mandat de **l'Opération des Nations unies au Burundi (Onub)**, tout en jetant les bases d'un futur désengagement de cette force. Dans une résolution (1650) adoptée à l'unanimité, le Conseil a renouvelé jusqu'au 30 juin 2006 le mandat de la force, qui expirait le 15 janvier, mais s'est dit favorable à l'étude, avec le gouvernement burundais, des modalités d'un désengagement progressif de la présence de cette force de maintien de la paix des Nations Unies et d'un ajustement de son mandat, en l'orientant vers des tâches de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé le 7 avril dernier de **renforcer temporairement la Mission des Nations Unies en RDC (Monuc)** pendant la période électorale, en puisant dans les effectifs de la mission au Burundi voisin (Onub). Le Conseil a adopté la résolution (1669) qui autorise le transfert d'un bataillon d'infanterie, d'un hôpital militaire et de 50 observateurs militaires de l'Onub à la Monuc, jusqu'au 1^{er} juillet, avec possibilité de prolonger cette mesure. Cette décision, conforme à la résolution 1650 du Conseil de sécurité de décembre 2005, concerne au total plus de 800 Casques bleus. Leur rôle en RDC sera d'aider à sécuriser la période électorale.

Par ailleurs, le **chef** de la rébellion hutue rwandaise des **Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)**, Ignace Murwanashyaka, a été arrêté à Mannheim, dans l'ouest de l'Allemagne, le 8 avril 2006. Alors qu'il résidait habituellement en Allemagne ces dernières années, M. Murwanashyaka se trouvait depuis septembre 2005 dans les forêts montagneuses du Nord-Kivu, dans l'est du Congo (RDC). Ce chef rebelle était depuis le 1^{er} novembre 2005 sous le coup de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui prévoyaient notamment une interdiction de voyager et un gel de ses avoirs. Ces sanctions ont été imposées à une dizaine de miliciens congolais et à des rebelles étrangers, suspectés de violer l'embargo sur les armes imposé à l'ensemble du territoire de la RDC en avril 2005. Le 31 mars 2005 à Rome, les FDLR s'étaient publiquement engagées à renoncer à la lutte armée et à rentrer au Rwanda.

Notre Assemblée a recommandé au Secrétaire général de l'OIF, lors de la Session de Bruxelles en juillet dernier, d'assurer une plus grande présence de la Francophonie dans la région des Grands lacs. Le Bureau et la commission politique ont réitéré cette demande ces derniers mois.

Nous constatons que l'OIF a posé un certain nombre de gestes en ce sens ce qui devrait relancer la coopération avec les Etats de cette région. Le **Secrétaire général de l'OIF** a ainsi effectué des **visites officielles au Burundi** et au **Rwanda** au mois de **février** dernier au cours desquelles il a eu des entretiens avec le Président du Rwanda, M. Paul Kagamé, et le chef de l'Etat Burundais, M. Pierre Nkurunziza. Rappelons que l'OIF a aussi dépêché une mission de suivi à Kinshasa du 14 au 21 février 2006. L'appui de la Francophonie au Congo (RDC) se concentre sur le contentieux électoral et sur la mise en œuvre des textes juridiques destinés à encadrer le processus électoral.



12. LIBAN – SYRIE

➤ Repères chronologiques

Le **Conseil de sécurité** des Nations Unies a adopté, le **2 septembre 2004**, la **résolution 1559** qui a eu des implications importantes pour les relations entre le Liban et la Syrie. Le Conseil de sécurité a en outre demandé que soient respectées la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, placé sous l'autorité exclusive du gouvernement libanais s'exerçant sur l'ensemble du territoire libanais. Il a également demandé instamment à toutes les forces étrangères qui y sont encore de se retirer du Liban et le désarmement du Hezbollah, de même que des milices palestiniennes basées dans les camps de réfugiés.

Le deuxième mandat du président **Émile Lahoud** est arrivé à son terme en septembre 2004. Selon la Constitution, il ne pouvait pas être renouvelé. Le Parlement libanais a alors modifié cette Constitution pour prolonger le mandat du président. Le premier ministre **Rafic Hariri**, qui a d'abord menacé de démissionner si la Constitution était modifiée, a finalement cédé aux pressions et a tenté de former un gouvernement d'union nationale. Il a cependant démissionné quelque temps après, puis il a animé un vaste courant multiconfessionnel réunissant plusieurs formations chrétiennes, mais aussi le chef druze Walid Joumblatt.

L'ancien premier ministre libanais, **M. Rafic Hariri**, et des membres de son entourage ont été les victimes d'un attentat le **14 février 2005**. Le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est déclaré préoccupé par les conséquences de cet attentat sur les élections parlementaires et a demandé l'application de sa résolution réclamant le retrait de toutes troupes étrangères du pays. Le Conseil de sécurité a aussi demandé d'urgence une enquête au Secrétaire général sur cet attentat. Celui-ci a annoncé le 22 février l'envoi d'une équipe des Nations Unies pour enquêter sur cet attentat.

Les manifestations de **contestation** se sont multipliées en mars 2005 et sous la pression populaire le gouvernement libanais a démissionné. La Syrie a accepté de retirer ses troupes du Liban et le président Bachar Al-Assad a annoncé un redéploiement en deux temps vers la plaine de la Békaa puis vers la frontière syrienne. Il a promis un retrait total des forces syriennes avant mai 2005. Le 24 mai 2005, une équipe des Nations Unies a confirmé le retrait des forces syriennes et a conclu qu'« aucun personnel des services de renseignement militaires syriens ne demeure au Liban dans les endroits connus ».

Le Liban a subi d'intenses pressions de la part de la communauté internationale pour que les législatives ne soient pas retardées. Les **élections législatives** se sont ainsi déroulées en quatre étapes du **29 mai au 19 juin 2005**. La majorité des sièges (72 des 128) appartient à la coalition conclue entre le sunnite Saad Hariri, le leader druze Walid Joumblatt, le parti chrétien des Forces Libanaises (FL), le Rassemblement de Qornet Chehwane, chrétien modéré se réclamant du chef de l'Eglise maronite Nasrallah Sfeir, et des figures de la gauche. La deuxième force au Parlement est la coalition formée par les partis chiites Amal et Hezbollah, qui compte 35 députés, dont des chrétiens. Enfin, le général chrétien Michel Aoun, ancien chef d'un cabinet de militaires chrétiens, rentré au pays après 15 ans d'exil en France, s'est allié avec des personnalités politiques, notamment l'ancien ministre Michel Murr. Son bloc compte 21 députés, dont 14 du Courant patriotique libre qu'il dirige.



L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé à une **mission d'information et de concertation francophone** lors des scrutins du 29 mai et du 12 juin 2005. Cette mission qui s'est rendue au Liban à l'occasion des élections qui se sont déroulées dans la capitale le **29 mai** était conduite par M. Boutros-Boutros Ghali, ancien ministre, ancien Secrétaire général de l'ONU et de l'OIF. J'ai participé à cette mission qui a constaté que le scrutin s'est déroulé selon les conditions prévues par la loi en vigueur et dans un climat de liberté retrouvée. M. Bruno Bourg-Broc, Vice-Président de l'APF et Président délégué de la section française, a représenté notre Assemblée au sein d'une autre mission francophone lors de la troisième étape de ces élections au Mont-Liban et dans la région de la Bekaa le **12 juin 2005**.

Selon l'Accord de Taef de 1989, l'Assemblée nationale élit un président du parlement chiite dès que les élections parlementaires sont terminées. A sa séance inaugurale, le 28 juin 2005, l'**Assemblée nationale** a réélu à sa présidence **M. Nabih Berri** pour un quatrième mandat consécutif. Celui-ci s'est engagé à faciliter le vote d'une loi d'amnistie qui permettra la libération du chef du parti chrétien anti-syrien des Forces Libanaises (FL), Samir Geagea, emprisonné depuis 11 ans, ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi électorale qui ne marginalise pas le vote des minorités, notamment chrétiennes.

Le 30 juin 2005, le Président Lahoud a nommé l'ancien ministre des finances de la communauté Sunnite, M. **Fouad Siniora**, en tant que **Premier ministre**. Ancien ministre des Finances dans les cinq gouvernements formés par Rafic Hariri entre 1992 et 2004, il a été choisi par 126 des 128 députés du nouveau parlement, suite à des consultations contraignantes menées par le président Emile Lahoud.

➤ **Les derniers événements politiques**

Le nouveau Premier ministre libanais Fouad Siniora a annoncé le 19 juillet 2005 la **formation d'un gouvernement** de 24 membres, incluant pour la première fois le Hezbollah chiite. Ce cabinet, issu de la nouvelle majorité parlementaire, a été formé après près de trois semaines de difficiles tractations. Panaché de députés et non parlementaires, à égalité entre chrétiens et musulmans, il compte 16 nouveaux ministres dont plusieurs n'ont jamais occupé de fonctions ministérielles.

Notre Assemblée a condamné, dans un **communiqué**, l'attentat dont le **député et journaliste libanais Gebrane Tueni** a été la cible : « *En le visant c'est à la fois au député attaché à l'indépendance et à la souveraineté du Liban et au journaliste défenseur de la liberté de parole que s'en sont pris ses agresseurs, qui ont ainsi bafoué les valeurs de la démocratie auxquelles adhèrent les libanais dans leur très grande majorité* ». Notre Assemblée ne peut que condamner avec fermeté ces actes de violence inadmissibles qui endeuillent le Liban depuis l'assassinat du premier ministre Rafic Hariri en février dernier.

Suite à ce communiqué, notre collègue **Nabil de Freige** a transmis au Président de la commission politique un courriel (15 décembre 2005) dans lequel il souhaite que notre Assemblée appuie la requête du gouvernement libanais, à savoir :

- la création d'un tribunal à caractère international pour juger les assassins de Rafic Hariri ;



- l'élargissement des prérogatives de la commission d'enquête internationale pour qu'elle comprenne tous les attentats politiques qui ont été perpétrés au Liban depuis octobre 2004.

Dans la **résolution 1644** adoptée le 15 décembre 2005, le Conseil de sécurité a pris acte de ces demandes transmises par le Premier ministre libanais. Le Secrétaire général des Nations Unies doit aider le gouvernement libanais à déterminer la nature et l'étendue de l'assistance internationale nécessaire à un tribunal international et présenter, en consultation avec la Commission d'enquête et le gouvernement libanais, des recommandations tendant à élargir le mandat de la Commission aux enquêtes sur les autres attentats.

La **Commission d'enquête de l'Onu** sur l'assassinat de Hariri a conclu, dans deux rapports d'étape, à des « *preuves convergentes* » sur l'implication des services de renseignement syriens et libanais dans l'assassinat de Hariri. La Syrie a de son côté toujours clamé son innocence dans ce meurtre.

Le **15 juin** dernier, le Conseil de sécurité (résolution 1686 / 2006) a prorogé pour un an le mandat de la Commission d'enquête - dirigée par le procureur Serge Brammertz - et élargi son mandat à d'autres attaques terroristes commises au Liban. Le Conseil a autorisé par ailleurs la Commission « *à apporter son assistance technique aux autorités libanaises dans leurs enquêtes sur les autres attentats terroristes commis au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004* ». Dans une déposition devant le Conseil de sécurité, M. Brammertz a estimé qu'un lien était possible entre l'assassinat de Rafic Hariri et 14 autres attentats commis au Liban. Il a fait état de « *progrès considérables* » dans la compréhension des circonstances de l'assassinat de Rafic Hariri et souligné que la coopération de la Syrie avait été « *généralement satisfaisante* », plus de 10 demandes d'information ayant reçu une réponse dans un délai correct.

Les participants au **dialogue interlibanais** se sont séparés en **mai** sans trouver une solution à la controverse concernant le chef de l'Etat, dont la démission est exigée par la majorité parlementaire. En septembre 2004, le précédent Parlement avait prorogé de trois ans le mandat de M. Lahoud, malgré l'opposition du Conseil de sécurité des Nations Unies (résolution 1559 / 2004).

Les responsables libanais se retrouvent autour d'une table ronde, sans parrainage étranger, pour la première fois depuis la fin de la guerre civile au Liban. Le Président du Parlement Nabih Berri a annoncé que la prochaine séance aborderait la question du désarmement du Hezbollah qui est exigé par le Conseil de sécurité des Nations Unies.





TCHAD - SOUDAN

➤ Repères chronologiques

En février 2003, le Soudan sortait à peine d'un conflit qui a opposé les rebelles du sud et le gouvernement soudanais pendant une vingtaine d'années à partir de 1983, faisant près de 2 millions de morts, que la situation dans la région du Darfour s'est dégradée au point de provoquer une catastrophe humanitaire et un exode massif de réfugiés vers le Tchad. En mars 2004, les agences des Nations Unies ont dénoncé ouvertement le « nettoyage ethnique » en cours au Darfour qui ont fait près de 300 000 morts, selon des estimations internationales, et 2,4 millions de déplacés et réfugiés.

Le **31 janvier 2005**, la commission d'enquête internationale sur le Soudan a publié un rapport qui conclut qu'il y a des raisons de croire que les exactions perpétrées au Darfour constituent bien un **crime contre l'humanité** et des **crimes de guerre**.

Le conflit du Darfour est de nature à remettre en question l'ensemble du processus de paix au Soudan, et est aussi susceptible de déstabiliser les pays voisins, notamment le Tchad. Deux rébellions se sont alliées contre Khartoum : le Mouvement de libération du Soudan (MLS), une rébellion souhaitant un meilleur partage des richesses, et le Mouvement Justice et Egalité (MJE), de tendance islamiste et ayant un agenda plus national.

La **commission politique**, réunie à **Libreville du 3 au 6 mars 2005**, a jugé important d'ajouter le Darfour à son étude des situations de crise politique dans l'espace francophone car cette dernière crise a des implications directes sur le Tchad qui est un membre de notre Assemblée et de la Francophonie.

Les **négociations de paix d'Abuja sur le Darfour** qui ont débuté en août 2004 sous l'égide d'une médiation conjointe de l'Union africaine et du Tchad, ont progressé avec la signature, le 5 juillet 2005, d'une déclaration de principes politiques. Elles ont repris le 15 septembre 2005 sur les questions de fond (partage du pouvoir et des richesses). Les pourparlers sont toutefois ralentis par les divisions au sein de l'un des deux groupes rebelles, le MLS.

Depuis le mois de septembre 2005, on a assisté à une recrudescence des violations du cessez-le-feu : attaques des mouvements rebelles contre des positions gouvernementales et contre la mission africaine; attaques des milices contre des positions rebelles ; attaques contre un camp de déplacés et contre une localité au Tchad.

L'UA y déploie 7 000 hommes, qui ne disposent pas de moyens logistiques suffisamment efficaces. Elle a accepté le 10 mars 2006 le principe du transfert de sa force aux Nations Unies à l'automne, malgré l'hostilité de certains de ses membres dont le Soudan lui-même. Nos craintes de voir la situation au Darfour influencer sur la situation au Tchad se sont révélées fondées comme le démontre les événements des dernières semaines.



➤ Les derniers événements politiques

Le 8 décembre 2005, une **attaque** a opposé les forces gouvernementales à la rébellion dénommée le Socle pour le changement, l'unité et la démocratie (SCUD) dans la petite localité de Moundour à l'est du pays. Les soldats tchadiens ont repoussé, le 18 décembre 2005, une attaque de rebelles contre Adré, une ville proche de la frontière soudanaise et les combats auraient fait au moins une centaine de morts.

Réunis le **4 janvier 2006** à N'Djamena, les chefs d'Etat de la **Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac)** ont apporté un soutien prudent à leur hôte dans la crise qui l'oppose au Soudan. Dans une déclaration adoptée à l'issue d'un sommet extraordinaire, les six pays membres de la Cémac ont condamné « toute tentative de déstabilisation du Tchad et de ses institutions démocratiques ». Ils ont également demandé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) d'examiner avec la plus grande attention et en urgence la situation grave qui prévaut à la frontière Tchad-Soudan.

Le **Bureau**, réuni à **Nouméa** en **février 2006**, s'est inquiété des conditions humanitaires et des affrontements violents à la frontière du Tchad et du Soudan où plusieurs nouveaux groupes rebelles sont récemment apparus alors que la région accueille plus de 200 000 réfugiés ayant fui la guerre civile qui déchire le Darfour depuis février 2003. Le Bureau a condamné toute tentative de déstabilisation du Tchad et de ses institutions démocratiques.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a prorogé le 24 mars 2006 la **Mission des Nations Unies au Soudan (UNMIS)**, demandant par ailleurs au Secrétaire général de prévoir le passage de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) - opérationnelle au Darfour - à une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil de sécurité, considérant que la situation qui règne au Soudan continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

Les insurgés du **Front uni pour le changement (FUC)**, qui veulent renverser le président Idriss Déby, ont lancé des attaques dans le sud, le sud-est et le centre-sud du Tchad. Le coup d'envoi de cette offensive qui s'est rapprochée de la capitale N'Djamena le 12 avril a été donné au lendemain des violents combats qui ont opposé en mars l'armée aux hommes du FUC autour de la localité de Moudeïna, dans l'extrême est du pays. Le FUC regroupe plusieurs rébellions, et son principal chef, le capitaine Mahamat Nour du Rassemblement pour la démocratie et la liberté (RDL), est accusé par le gouvernement d'être armé et soutenu par le Soudan.

La **commission politique** a condamné, lors de sa réunion de **Québec (3-4 mai 2006)**, toute tentative de déstabilisation du Tchad et de ses institutions démocratiques. La commission a proposé à l'OIF, dans le cadre de l'observation permanente de la démocratie et des droits de l'Homme, de se saisir de cette question. Les membres de la commissions ont exhorté la communauté internationale et les organisations régionales à imposer un dialogue politique entre les Etats de la région afin de trouver une issue pacifique à la crise au Tchad et au Darfour.



La commission électorale nationale indépendante (Céni) du Tchad a annoncé la victoire du président sortant Idriss Itno Deby dès le premier tour de l'**élection présidentielle** du **3 mai**, avec 77,53% des suffrages.

Des affrontements ont de nouveau opposé au début juin les forces armées tchadiennes à des rebelles dans la localité de Tiné, à l'extrême est du Tchad à la frontière avec le Soudan.

L'intensification des combats le long de la frontière orientale du Tchad et la région soudanaise du Darfour, de même que le débordement des confrontations armées à la frontière de la République centrafricaine sont extrêmement préoccupants. Les tensions politiques au Tchad compromettent ainsi les différents efforts engagés afin de stabiliser la situation au Darfour et en République centrafricaine. La commission politique de Québec a recommandé à la communauté internationale et notamment l'OIF de se saisir immédiatement de cette question afin de lancer un dialogue politique en vue d'une sortie de crise pacifique au Tchad et dans la région.





K. CONCLUSION

Après ce tour d'horizon, nous constatons quelques avancées depuis la dernière année. Nous remarquons avec satisfaction que la **République centrafricaine** a franchi une étape décisive en organisant des élections reconnues par la communauté internationale mettant fin à un régime d'exception, entraînant la levée de la mesure de suspension lors de la Session de Bruxelles. Cette section sera sous observation pour une période de deux ans en vertu d'une décision du Bureau.

Le **Burundi** a aussi organisé la dernière année une série de scrutins qui mettent fin à une situation exceptionnelle – l'ensemble des parlementaires sont dorénavant tous élus démocratiquement. Le nouveau Parlement **Haïtien** est entré officiellement en fonction en mai dernier marquant la dernière étape du retour à l'ordre constitutionnel. Au moment d'écrire ces lignes, le processus de transition au **Congo (RDC)** était dans sa dernière ligne droite bien que plusieurs questions demeurent en suspens, notamment sur la sécurité dans l'est du pays.

Il y a trois sections dont la mise sous observation de deux ans arrive à son terme lors de la Session de Rabat : les **Comores**, la **Guinée Bissau** et le **Rwanda**. Je propose à notre commission de mettre fin à l'observation permanente et systématique de la situation politique de ces pays.

La fin des périodes de transition ne doit pas correspondre à un désintéressement de la communauté internationale pour ces pays car les élections ne constituent qu'une étape du développement démocratique. Les efforts consentis par nos Etats ne doivent pas faiblir car les résultats de la paix doivent aussi se sentir sur le terrain.

Par ailleurs, il nous faut rester saisi d'un certain nombre de situations qui exigent une certaine vigilance. Ainsi pour diverses raisons, je me propose de poursuivre notre étude de la situation en **Côte d'Ivoire**, en **Guinée**, au **Liban**, au **Tchad**.

Enfin, comme le parlement a été dissous en **Mauritanie** suite à un coup de force au mois d'août dernier, la suspension de la section mauritanienne a été constatée. Il n'est pas inutile de rappeler que cette mesure est exceptionnelle et que nous la voulons la plus courte possible dans le temps. D'ici là, nous solliciterons une contribution écrite des anciens parlementaires mauritaniens et nous suivrons attentivement l'actuelle période de transition dans ce pays.

*

* *

